

Actualisation du document de référence
« TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 »
enregistré par le CMF le 29 août 2022 sous le N° 22-007



S.A. au capital de 54 000 000 dinars divisé en 10 800 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège Social : Centre Urbain Nord - Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis Mahrajène
RC n° B 134091997 - Identifiant Unique 0031440S

Tunisie Leasing et Factoring est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun)
à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 18/10/2022

La présente actualisation du document de référence a été enregistrée par le CMF le27 FFV 2023.....
sous le n° 22-007/1A001 donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du
Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Elle complète le document de référence enregistré le
29 août 2022 sous le n°22-007. Cette actualisation du document de référence a été établie par l'émetteur et
engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de
la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des
éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Hassen MAALOUL

Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire - TUNISIE LEASING ET FACTORING
Tel : 70 132 000 Fax : 71 236 625

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence

Tunisie Valeurs
LA MAISON DE L'ÉPARGNANT

Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2022 » enregistré par le CMF en date du
29 août 2022 sous le numéro 22-007 ainsi que la présente actualisation sont mis à la disposition du
public auprès de Tunisie Leasing et Factoring : Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082
Tunis Mahrajène et de Tunisie Valeurs : Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
Mahrajène et sur le site du CMF : www.cmf.tn

Février 2023



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	4
1.1. RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	4
1.2. ATTESTATION DES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	4
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	5
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	7
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL.....	8
2.1. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2022.....	8
2.2. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR	10
2.3. NOTATION DE LA SOCIETE.....	11
CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING.....	13
3.1 INDICATEURS D'ACTIVITE DU LEASING AU 31/12/2022	13
3.2 INDICATEURS D'ACTIVITE DU FACTORING AU 31/12/2022.....	15
3.3 LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	15
3.4 DEPENDANCE DE LA SOCIETE AU 30/06/2022.....	16
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS.....	18
4.1 PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2022.....	18
4.2 ÉTATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2022	20
4.3 NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 30/06/2022	25
4.4 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS AU 30/06/2022	78
4.5 RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2022	84
4.6 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING AU 30/06/2022	86
4.7 COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION TUNISIE LEASING ET FACTORING.....	97
CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	99
6.1. ÉVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION.....	99

Préambule

La présente actualisation constitue une mise à jour du document de référence de Tunisie Leasing et Factoring « Tunisie Leasing et Factoring 2022 » enregistré par le CMF le 29/08/2022 sous le n°22-007 a été établie en application des dispositions de l'article 12 du Règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne.

L'objet de cette actualisation est de porter les changements nécessaires au document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2022 » suite à la publication des états financiers intermédiaires au 30/06/2022.

Activité du Leasing au 31/12/2022 :

- Le montant des approbations au 31/12/2022 s'est élevé à 428 333 mDT contre 402 345 mDT au 31/12/2021, soit une hausse de 6,46%.
- Les mises en force se sont élevées à 341 314 mDT au 31/12/2022 contre 329 673 mDT au 31/12/2021, soit une hausse de 3,53%.
- Les encours financiers se sont élevés à 708 062 mDT au 31/12/2022 contre 753 559 mDT au 31/12/2021, soit une baisse de 6,04%.
- Amélioration du ratio de créances classées à 11,73% au 31/12/2022 contre 13,05% au 31/12/2021.
- Le total des engagements (Bilan et Hors Bilan) a atteint 808 255 mDT au 31/12/2022 contre 853 367 mDT au 31/12/2021, soit une baisse de 5,29%.
- Le produit net de leasing a affiché une progression de 8 347 mDT (+14,16%) passant de 58 965 mDT au 31/12/2021 à 67 312 mDT au 31/12/2022.

Activité du Factoring au 31/12/2022 :

- Les encours financiers du factoring se sont élevés à 123 959 mDT au 31/12/2022 contre 87 935 mDT au 31/12/2021, soit une croissance de 40,97%.
- Le total des engagements (Bilan et Hors Bilan) s'est élevé à 141 815 mDT au 31/12/2022 contre 109 281 mDT au 31/12/2021, soit une progression de 29,77%.
- Le ratio de créances classées s'est nettement amélioré d'une année à l'autre, passant de 4,89% au 31/12/2021 à 3,46% au 31/12/2022.

Hormis ce qui est mentionné dans la présente actualisation du Document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2022, TLF estime qu'elle ne dispose pas d'autres informations susceptibles d'être portées à la connaissance du public.

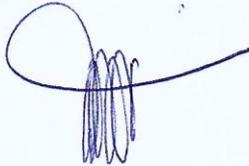
Chapitre 1 : RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsables de l'actualisation du document de référence

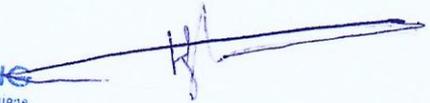
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE DIRECTEUR GENERAL

Ahmed EL KARM

Hichem ZGHAL



TUNISIE
LEASING ET FACTORING
 Centre Urbain Nord Av. Hedi Karray, 1082 Tunis Mahrajene
 Tel: 70 132 000 / 31 332 000-Fax 71 232 020
 104



1.2. Attestation des responsables de l'actualisation du document de référence

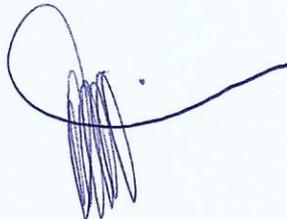
« À notre connaissance, les données de la présente actualisation du document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GENERAL

Ahmed EL KARM

Hichem ZGHAL



TUNISIE
LEASING ET FACTORING
 Centre Urbain Nord Av. Hedi Karray, 1082 Tunis Mahrajene
 Tel: 70 132 000 / 31 332 000-Fax 71 232 020
 104




1.3. Responsables du contrôle des comptes

États financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 30 juin 2022

- FINOR, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis. Tel : 70 728 450 - Fax : 70 728 405.
- Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed Louzir, Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac - Tunis. Tel : 36 400 900 - Fax: + 216 36 400 902.

Extrait de l'avis des commissaires aux comptes sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 30 juin 2022

Les états financiers intermédiaires de TLF arrêtés au 30 juin 2022, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société FINOR représentée par M. Mustapha MEDHIOUB et le cabinet M.S. Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Modifications comptables

Nous attirons votre attention sur la note 2.13 « Modifications comptables » qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3.821.146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198.650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de la période close le 30 juin 2021 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 3.821.146 dinars, une augmentation des charges financières de 127.172 dinars.

Autre point :

Révélation de faits délictueux

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le chargé clientèle de l'agence de Sidi Bouzid et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement ainsi que la remise de mains levées aux clients sans l'existence de contrats de cession .

La société a déposé, en date du 16 Mai 2022, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 30 Juin 2022.

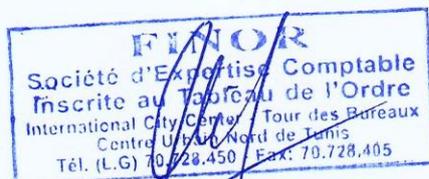
L'incidence de ladite infraction a été estimée par TLF à 219 KDT.
Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces points.»

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans la présente actualisation du document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR
Mustapha MEDHIOUB



MS Louzir Membre de DTTL
Mohamed LOUZIR



1.4. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de l'actualisation du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité de l'actualisation du document de référence ».

TUNISIE VALEURS
LE DIRECTEUR GENERAL
Walid SAIBI



1.5. Responsable de l'information

Hassen MAALOUL
Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire
Tel : 70 132 000 – Fax : 71 236 625



Conseil du Marché Financier
L'enregistrement de cette actualisation du document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération



27 FEV. 2022

Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2022

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant	% du capital et de droits de vote
Actionnaires tunisiens	657	10 770 443	53 852 215	99,73%
Personnes morales (y compris les FCP)	52	10 065 341	50 326 705	93,20%
Ayant 3% et plus	6	8 624 384	43 121 920	79,86%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	9	1 157 461	5 787 305	10,72%
Public : détenant au maximum 0,5%	37	283 496	1 417 480	2,62%
Personnes physiques	605	705 102	3 525 510	6,53%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	605	705 102	3 525 510	6,53%
Actionnaires étrangers	9	27 024	135 120	0,25%
Personnes morales	2	6 002	30 010	0,06%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	2	6 002	30 010	0,06%
Personnes physiques	7	21 022	105 110	0,19%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public : détenant au maximum 0,5%	7	21 022	105 110	0,19%
Reste à attribuer (Rompus)		2 533	12 665	0,02%
Total	666	10 800 000	54 000 000	100,00%

2.1.1. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2022

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montants en DT	% du capital et de droit de vote
AMEN BANK	3 886 817	19 434 085	35,99%
ASSURANCES COMAR	2 147 618	10 738 090	19,89%
HORCHANI FINANCE	938 719	4 693 595	8,69%
PARTNER INVESTMENT	799 189	3 995 945	7,40%
MENINX HOLDING	452 003	2 260 015	4,19%
AMLEK TUNISIE	400 038	2 000 190	3,70%
Total	8 624 384	43 121 920	79,86%

2.1.2. Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres organes d'administration et de Direction au 31/12/2022

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et droit de vote
AMEN BANK	3 886 817	19 434 085	35,99%
ASSURANCES COMAR	2 147 618	10 738 090	19,89%
PARTNER INVESTMENT	799 189	3 995 945	7,40%
PGI Holding	112 215	561 075	1,04%
AHMED EL KARM	19 128	95 640	0,18%
RACHED HORCHANI	1 454	7 270	0,01%
KARIM BEN YEDDER	0	0	0,00%
HICHEM ZGHAL	0	0	0,00%
PARENIN	0	0	0,00%
Amel BEN RAHAL	0	0	0,00%
AHMED BEN GHAZI	0	0	0,00%
AHMED BEN JEMAA	0	0	0,00%
MEHDI TAMERZISTE	0	0	0,00%
MOUNIR KLIBI	2 252	11 260	0,02%
SALOUA ARAB	0	0	0,00%
Total	6 968 673	34 843 365	64,52%

2.1.3. Nombre d'actionnaires

Au **31/12/2022**, le capital social de la société Tunisie Leasing et Factoring est réparti entre 666 actionnaires, dont :

- 54 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 612 personnes physiques.

2.2. Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A fin décembre 2022, il existe 14 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par TUNISIE LEASING ET FACTORING sont cotés sur le marché obligataire. Il s'agit de :

- TL 2015/2 selon 1 catégorie : avec une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,75%.
- TL 2016/1 selon 1 catégorie avec une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,75%.
- TL subordonné 2016/1 selon 1 catégorie avec une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.
- TL 2017/1 selon 1 catégorie avec une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,80%.
- TL 2017/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,95% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,20%.
- TL 2018/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,95% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,20%.
- TL subordonné 2018 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,60% et/ou TMM+2,70% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 11,00% et/ou TMM+3,00%.
- TLF 2019/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,40% et/ou TMM+2,70% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 11,00% et/ou TMM+3,00%.
- TLF 2020/1 selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,60% et/ou TMM+2,75%.
- TLF 2020-Subordonné selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,25%.
- TLF 2021-1 selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,70%.
- TLF 2021 subordonné selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,80% et/ou TMM +3,00%.
- TLF 2022-1 selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,60% et/ou TMM +2,75%.
- TLF 2022-2 selon 1 catégorie avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,00% et/ou TMM +2,75%.

2.3. Notation de la société

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à savoir BBB (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F3 (tun).

La notation de Tunisie Leasing et Factoring reflète un business model diversifié et une position de leadership dans les secteurs du leasing (presque 23%) et du factoring (43%), un management expérimenté, une bonne gestion des risques et un niveau de capitalisation élevé par rapport à ses pairs sur le marché local. Tunisie Leasing et Factoring profite également d'un bon accès au crédit bancaire, et notamment grâce au soutien financier de l'Amen Bank, société mère du groupe Amen qui contrôle indirectement 57% de Tunisie Leasing et Factoring.

Par ailleurs, Fitch Ratings souligne que les indicateurs de la qualité de l'actif ont demeuré stables et que la rentabilité (mesurée par le résultat avant impôt rapportée aux actifs moyens) s'est améliorée au premier semestre de 2022.

Fitch Ratings confirme que Tunisie Leasing et Factoring dispose d'indicateurs de liquidité adéquats et d'un niveau de capitalisation lui permettant d'être résiliente en comparaison à ses pairs sur le marché local.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Aucune autre information nouvelle relative au présent chapitre n'est intervenue depuis la date d'enregistrement du Document de Référence Tunisie Leasing et Factoring 2022.

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING

3.1 Indicateurs d'activité du Leasing au 31/12/2022

INDICATEURS	Quatrième Trimestre			Cumul		
	31/12/2022 (**)	31/12/2021 (*)	Variation	31/12/2022 (**)	31/12/2021 (*)	Variation
Approbations Mobilier	111 769	95 950	16,5%	425 978	394 736	7,9%
Agriculture	7 062	4 812	46,8%	21 891	18 864	16,0%
Industrie	19 470	21 835	-10,8%	90 783	89 095	1,9%
Bâtiments & Travaux publics	7 135	8 039	-11,2%	35 786	33 146	8,0%
Tourisme (1)	19 213	14 131	36,0%	81 541	55 305	47,4%
Services & Commerce	58 888	47 133	24,9%	195 978	198 326	-1,2%
Approbations Immobilier	612	4 009	-84,7%	2 354	7 608	-69,1%
Agriculture	0	0	0,0%	-	-	0,0%
Industrie	0	410	0,0%	-	410	0,0%
Bâtiments & Travaux publics	0	0	0,0%	131	-	100,0%
Tourisme (1)	0	0	0,0%	-	-	0,0%
Services & Commerce	612	3 598	-83,0%	2 223	7 198	-69,1%
MONTANT TOTAL DES APPROBATIONS	112 381	99 959	12,4%	428 333	402 345	6,5%
Mises en force Mobilier	89 045	84 977	4,8%	337 238	322 669	4,5%
Agriculture	4 567	4 234	7,9%	16 365	14 636	11,8%
Industrie	17 770	20 257	-12,3%	72 379	72 174	0,3%
Bâtiments & Travaux publics	6 716	6 405	4,8%	25 859	25 107	3,0%
Tourisme (1)	13 728	13 183	4,1%	66 440	47 008	41,3%
Services & Commerce	46 264	40 898	13,1%	156 194	163 745	-4,6%
Mises en force Immobilier	511	3 953	-87,1%	4 076	7 004	-41,8%
Agriculture	0	0	0,0%	-	0	0,0%
Industrie	0	139	-100,0%	200	861	-76,8%
Bâtiments & Travaux publics	0	0	0,0%	1 330	-	100,0%
Tourisme (1)	0	0	0,0%	-	-	0,0%
Services & Commerce	511	3 814	-86,6%	2 546	6 144	-58,6%
MONTANT TOTAL DES MISES EN FORCE	89 556	88 930	0,7%	341 314	329 673	3,5%
Encours Financiers du Leasing				708 062	753 559	-6,0%
Encours Financiers du Factoring				123 959	87 935	41,0%
Total des Engagements Courants Leasing (a)				713 481	742 034	-3,8%
Total des Engagements Courants Factoring (e)				136 908	103 940	31,7%
Total des Engagements Classés Leasing (b)				94 774	111 333	-14,9%
Total des Engagements Classés Factoring (f)				4 906	5 341	-8,1%
Total des Engagements Leasing (c)=(a)+(b)				808 255	853 367	-5,3%
Total des Engagements Factoring (g)=(e)+(f)				141 815	109 281	29,8%
Ratio des Engagements Classés Leasing (d)=(b)/(c)				11,73%	13,05%	
Ratio des Engagements Classés Factoring (h)=(f)/(g)				3,46%	4,89%	
Ressources d'Emprunts				597 921	643 889	-7,1%
Capitaux Propres (***)				172 100	169 058	1,8%
Revenus Bruts de Leasing (2)	112 494	114 882	-2,1%	449 986	458 313	-1,8%
Revenus du Leasing et du Factoring	30 328	31 747	-4,5%	115 742	113 731	1,8%
Produit Net	16 784	16 607	1,1%	67 312	58 965	14,2%
Total des Charges d'Exploitation	7 237	6 917	4,6%	28 282	28 414	-0,5%
Trésorerie Nette				6 970	8 016	

(*) Chiffres Définitifs Audités & Actualisés

(**) Chiffres non Audités

(***) Total des Capitaux Propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Ce secteur représente principalement l'activité de location de voitures

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période

Total engagements leasing : Encours financiers leasing + Impayés

Total engagements factoring : Encours de financement factoring + engagement de financement donnés + engagement sous forme de B.O

Revenus du leasing et du factoring : Intérêts sur créances du leasing + revenus du factoring + autres produits d'exploitation

Produit net : Revenus de leasing + revenus du factoring + produits des placements - charges financières - commissions encourues

(2) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

Faits Saillants du Quatrième Trimestre 2022

- Une augmentation de 3,5% des mises en forces.
- Une amélioration significative du taux des actifs classés des deux activités de TLF à fin 2022 par rapport à 2021.
- Une augmentation de 14% du produit net .
- Renouvellement du certificat de conformité MSI 20000.

3.2 Indicateurs d'activité du Factoring au 31/12/2022

En milliers de Dinars

INDICATEURS	31/12/2022*	31/12/2021	Variation
Volume des factures achetées	464 333	404 488	14,80%
Sous total des achats locaux	418 387	368 017	13,69%
Agriculture	1 381	16 701	-91,73%
Industrie	86 104	41 346	108,25%
Bâtiments & Travaux Publics	0	469	-100,00%
Tourisme	0	0	
Services & Commerce	330 902	309 500	6,92%
Sous total des achats internationaux	45 946	36 471	25,98%
Agriculture	0	0	
Industrie	9 525	24 604	-61,29%
Bâtiments & Travaux Publics	0	0	
Tourisme	0	0	
Services & Commerce	36 421	11 867	206,91%
Total des Engagements Courants (a)	136 908	103 940	31,72%
Total des Engagements Classés (b)	4 906	5 341	-8,14%
Total des Engagements (c)=a+b	141 814	109 281	29,77%
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)	3,46%	4,89%	-29,25%
Commissions d'affacturage	5 437	4 830	12,57%
Commissions de financement	12 870	10 297	24,98%
Produits nets d'affacturage	18 279	15 032	21,60%

*Chiffres non audités

Source : TLF Pôle Factoring

3.3 Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité de la société

En tant qu'établissement financier, Tunisie Leasing et Factoring, est confrontée aux risques suivants :

- **Risque opérationnel** : le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 30/06/2022 fait état d'une observation relative à la révélation de faits délictueux. L'incidence dudit délit a été estimée par TLF à 219 KDT.

A rappeler que les états financiers arrêtés au 31/12/2021 mentionnent de leur part au niveau du rapport général des commissaires aux comptes des faits délictueux autres que ceux figurant au niveau des états financiers intermédiaires sus visés.

La société entreprend toutes les mesures de contrôle et d'audit interne nécessaires permettant de maîtriser ce risque et de minimiser son incidence.

3.4 Dépendance de la société au 30/06/2022

La dépendance de Tunisie Leasing et Factoring s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

Article 50 :

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Aux termes de l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

→ **Limite : 3 fois les Fonds Propres Nets = 592 031 KDT**

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2022.

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

→ **Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 296 016 KDT.**

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2022.

L'article 50 est respecté.

Article 51 :

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

→ **Limite : 25% des Fonds Propres Nets = 49 336 KDT.**

À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2022.

L'article 51 est respecté.

Article 52 :

Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement au sens de l'article 43 de la loi 2016-48

Aux termes de l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Sur la base des informations communiquées par la société, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 30 juin 2022, à **35 603 KDT** représentant ainsi **18,04%** des fonds propres nets de la société.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2022.

L'article 52 est respecté.

Article 9 :

Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément aux articles 9 et 10 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter au 30 juin 2022 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter au 30 juin 2022 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 30 juin 2022 à **197 344 KDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **130 483 KDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 12 de la circulaire de la Banque n° 2018-06 du 05 juin 2018, s'élève à **1 037 463 KDT**.

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 30 juin 2022 **19,02%** des risques encourus pondérés contre **17,73%** au 30 juin 2021 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **12,58%** contre **11,89%** au 30 juin 2021.

L'article 9 est respecté.

4.1 Patrimoine de la société au 30/06/2022**4.1.1. Créances de leasing au 30/06/2022**

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2022 « Note 4 : créances sur la clientèle, opérations de leasing » figurant au niveau de la page 41 de la présente actualisation du document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2022.

4.1.2. Acheteurs factorés

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2022 « Note 5 : acheteurs factorés » figurant au niveau de la page 46 de la présente actualisation du document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2022.

4.1.3. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2022 « Note 8 : valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 52 de la présente actualisation du document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2022.

4.1.4. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

Voir la note aux états financiers arrêtés au 30/06/2022 « Note 7 : portefeuille d'investissement » figurant au niveau de la page 49 de la présente actualisation du document de référence Tunisie Leasing et Factoring 2022.

4.1.5. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisation corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2022

4.1.5.1 Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 30/06/2022 :

	(En dinars)	
	Acquisitions	Cessions
M.M.B	8 634	
ML TRANSPORT	155 941	261 021
ML INFO	115 684	
A.A.I	35 041	
CONSTRUCTIONS	0	
TOTAL		

- M.M.B : MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU
- ML INFO : MATERIEL INFORMATIQUE
- A.A.I : AGENCEMENT, AMENAGEMENT ET INSTALLATION

4.1.5.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 30/06/2022 :

	(En dinars)	
	Acquisitions	Cessions
LOGICIELS INFO	124 192	

4.1.5.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2022 :

L'évolution du portefeuille d'investissement correspond aux nouvelles prises de participation diminuées des cessions réalisées durant la période.

	(En dinars)	
	Acquisitions	Cessions
	135 275	660 936
TOTAL	135 275	660 936

4.2 États financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de la société « TLF » arrêtés au 30/06/2022, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets de modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur l'effet des changements, dans la structure de la société pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires
- Une note portant sur le revenu sectoriel et le résultat sectoriel conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 et suivants.

4.2.1. Bilan individuel arrêté au 30 juin 2022

(Montants exprimés en dinars)					
	Notes	30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021-Proforma	31-déc. 2021
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès des banques	3	7 128 336	8 444 961	8 444 961	9 463 327
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	699 374 186	768 698 798	768 698 798	727 032 444
Acheteurs factorés	5	149 683 748	132 640 436	132 640 436	132 947 705
Portefeuille titre commercial	6	44 243 592	207 166	207 166	62 724 990
Portefeuille d'investissements	7	60 230 540	59 410 179	59 410 179	59 323 918
Valeurs Immobilisés	8	10 421 654	11 345 819	11 345 819	10 157 343
Autres actifs	9	18 143 692	31 269 138	31 269 138	23 912 077
TOTAL DES ACTIFS		989 225 748	1 012 016 497	1 012 016 497	1 025 561 804
PASSIFS					
Concours bancaires	10	4 753 062	4 532 871	4 532 871	1 447 583
Emprunts et dettes rattachées	11	622 028 984	649 413 510	649 413 510	666 654 424
Dettes envers la clientèle	12	20 406 431	20 776 712	20 776 712	18 917 545
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	47 923 309	42 678 083	42 678 083	50 879 089
Fournisseurs et comptes rattachés	13	85 122 096	89 588 255	89 588 255	78 699 773
Autres passifs	14	29 518 217	29 462 805	33 411 122 (*)	31 576 834
TOTAL DES PASSIFS		809 752 099	836 452 236	840 400 553	848 175 248
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		47 606 025	50 761 840	50 761 840	50 761 840
Résultats reportés		74 245 861	68 117 524	68 117 524	68 117 524
Effet des modifications Comptables		(3 821 145)	-	(3 821 145) (*)	(3 821 145)
Résultat de la période		7 442 908	2 684 897	2 557 725 (*)	8 328 337
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		179 473 649	175 564 261	171 615 944	177 386 556
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		989 225 748	1 012 016 497	1 012 016 497	1 025 561 804

4.2.2. État des engagements hors bilan arrêté au 30 juin 2022

(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
ENGAGEMENTS DONNES	211 259 895	114 397 093	132 659 115
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	45 627 075	29 218 312	28 703 801
Engagements données en faveur des banques	110 662 127	31 125 094	45 360 000
Engagements sur autres titres	35 252 175	34 954 142	34 813 795
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	19 718 518	19 099 545	23 781 519
ENGAGEMENTS RECUE	250 338 654	251 564 983	241 285 204
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	8 483 545	9 180 731	9 985 107
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	-	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	126 014 530	140 609 717	133 740 902
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 058 200	7 615 069	8 051 278
Autres garanties reçues	1 154 524	2 006 181	1 763 264
Garanties reçues des adhérents	106 627 855	91 813 237	87 404 605
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	67 000 000	103 800 000	117 300 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	67 000 000	103 800 000	117 300 000

4.2.3. État de résultat arrêté au 30 juin 2022

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

		(Montants exprimés en dinars)			
	Notes	30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021-Proforma	31-déc. 2021
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	47 166 172	46 167 626	46 167 626	95 697 621
Revenu du factoring	17	8 070 440	7 422 884	7 422 884	15 126 992
Intérêts et charges assimilés	19	(29 056 329)	(31 974 759)	(32 101 931)	(62 535 789)
Commissions encourues	20	(11 098)	(43 970)	(43 970)	(94 971)
Produits des placements	21	6 470 536	7 342 368	7 342 368	7 865 334
Autres Produits d'exploitations	18	1 605 056	1 344 494	1 344 494	2 906 200
Produit net		34 244 777	30 258 643	30 131 471	58 965 387
Charges de personnel	22	(9 816 595)	(9 308 229)	(9 308 229)	(17 788 301)
Autres charges d'exploitation	23	(3 414 332)	(3 349 016)	(3 349 016)	(8 283 617)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 020 018)	(1 150 592)	(1 150 592)	(2 342 097)
Total des charges d'exploitation		(14 250 945)	(13 807 837)	(13 807 837)	(28 414 015)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		19 993 832	16 450 806	16 323 634	30 551 372
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(7 027 494)	(8 471 639)	(8 471 639)	(13 586 884)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(810 826)	(2 142 988)	(2 142 988)	(2 213 227)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(1 107 041)	(1 391 326)	(1 391 326)	(2 191 993)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 048 471	4 444 853	4 317 681	12 559 268
Autres gains ordinaires	28	205 266	187 588	187 588	370 124
Autres pertes ordinaires	29	-	(386 593)	(386 593)	(387 222)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		11 253 737	4 245 848	4 118 676	12 542 170
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	-	184 629
Impôt sur les bénéfices	30	(3 704 973)	(1 437 718)	(1 437 718)	(4 051 215)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		7 548 764	2 808 130	2 680 958	8 675 584
Eléments extraordinaires	30	(105 856)	(123 233)	(123 233)	(347 247)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		7 442 908	2 684 897	2 557 725	8 328 337
Effet des modification Comptable		-	-	(3 821 145)	(3 821 145)
Résultat net après modificaions comptables		-	-	(1 263 420)	4 507 192
Résultat par action		0,689	0,249	0,237	0,771

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

4.2.4. État de flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	273 576 567	281 183 046	561 471 427
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(186 416 764)	(195 174 294)	(385 979 474)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	143 733 841	157 175 835	338 123 387
Financement des adhérents	31S	(154 631 943)	(156 016 147)	(320 401 495)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	24 600 000	17 997 258	54 835 104
Remboursements des crédits à court terme	33	(21 629 539)	(25 631 659)	(43 028 136)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(13 185 846)	(12 023 283)	(25 810 504)
Intérêts payés	35	(38 361 404)	(39 956 437)	(60 307 688)
Impôts et taxes payés	36	(12 952 318)	(18 271 556)	(38 346 004)
Autres flux de trésorerie	37	25 690 853	47 988 473	(7 199 654)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		40 423 447	57 271 236	73 356 963
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 134 695)	(850 075)	(1 290 755)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	45 800	71 460	130 747
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(2 200 000)	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	500 000	912 400	1 304 515
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 788 895)	133 785	144 507
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	42	(5 400 000)	(3 887 999)	(3 887 999)
Encaissements provenant des emprunts	11	111 100 000	92 938 570	166 597 770
Remboursements d'emprunts	11	(148 975 022)	(154 903 446)	(241 555 441)
Flux liés au financement à court terme	11	-	-	1 000 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(43 275 022)	(65 852 875)	(77 845 670)
Variation de trésorerie		(5 640 470)	(8 447 854)	(4 344 200)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	8 015 744	12 359 944	12 359 944
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	2 375 274	3 912 090	8 015 744

4.3 Notes aux états financiers au 30/06/2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)

Apport net	DT	5.320.975
------------	----	-----------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014, et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1ère tranche.

- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| • Eléments d'actifs apportés | 135 221 418 |
| • Passifs grevant les biens apportés | (109 962 625) |

	Apport net	DT	25 258 793
--	------------	----	------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1^{er} Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 30 Juin 2022 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing :

Les contrats de location financement établis par la Société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre:

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4.1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision
A appliquer par classe

. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4.2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4.2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- Les cautions bancaires
- Les actifs financiers affectés
- Les dépôts de garantie
- Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4.2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4.3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes:

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agences de voyage	- Location de voiture
- Agriculture	- Promotion Immobilière
- Agro-alimentaire	- Santé
- Autres industries	- Tourisme
- Autres Services	- Exportateur d'huile d'olive
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC
- Industries mécaniques et électriques	- Oléifacteurs

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2022-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%

4- **Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions.**

Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées. Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n TPgi(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Cette étude se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement et ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2021 sont celles des années 2010 à 2014 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- **Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante:**

$$PCgi = Engagements 0 et 1 gi \times (TMMgi + \Delta gi) \times TPMgi$$

6- **Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.**

2-4.4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêté des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 30/06/2022 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le cout du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
 - Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

• Agences de voyage	• Location de voiture
• Agriculture	• Promotion Immobilière
• Agro-alimentaire	• Santé
• Autres industries	• Tourisme
• Autres Services	• Exportateur d'huile d'olive
• Commerce	• Industries pharmaceutiques
• BTP	• Télécom & TIC
• Industries mécaniques et électriques	• Oléifacteurs

- 2- Pour chaque groupe de créance *i*, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1}$$

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe *i* : les engagements 0 et 1 de l'année *N*-1 du groupe *i* devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année *N* ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances *i* ;
- *n* : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 120 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie).

Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées.

De plus, les financements en factoring n'ont pas fait l'objet des reports prévus par la circulaire BCT n°2020-06 au regard de leur maturité.

Compte tenu de ce qui précède, les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 ne sont pas adaptés aux créances du factoring.

La méthode de calcul retenue par TLF est de ne pas appliquer des taux de majoration aux taux de migration sus-indiqués.

4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions.

Ce taux a été calculé sur la période de 2014-2019 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances *i*.

5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements 0 et 1 } gi \times TMM_{gi} \times TPM_{gi}$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing :

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques est charges à constater à la clôture de l'exercice.

2-13 Modifications comptables

L'article 4 de la convention de portage, de rétrocession et de rachat d'actions MLA signé en 2009 prévoit que tous les frais, droits, taxes ou autres liés aux actions de portage et supportés par AMEN BANK seront refacturés à Tunisie Leasing & Factoring. A ce titre, Amen Bank a procédé le 30 décembre 2021 à la facturation des montants desdits frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures, et s'élevant à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts. Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de la période juin 2021 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 3 821 145 dinars, une augmentation des charges financières de 127 172 dinars.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Banques	6 955 728	8 336 270	9 367 688
- Caisses	172 608	108 691	95 639
Total	7 128 336	8 444 961	9 463 327

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Encours financiers	720 426 405	774 281 172	745 504 207
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	9 628 186	19 458 203	8 054 395
- Impayés	73 838 110	70 631 359	71 104 339
- Intérêts Constatés d'avance	(3 835 605)	(4 113 167)	(4 003 293)
Total brut	800 057 096	860 257 567	820 659 648
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(31 005 844)	(29 262 980)	(28 918 949)
- Provisions collectives	(10 152 033)	(9 786 033)	(9 927 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(41 516 311)	(34 508 575)	(37 269 133)
- Produits réservés	(18 008 722)	(18 001 181)	(17 512 089)
Total des provisions	(100 682 910)	(91 558 769)	(93 627 204)
Soldes nets	699 374 186	768 698 798	727 032 444

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Encours financiers nets			
Solde en début de période	714 712 620	779 321 247	779 321 247
<u>Additions de la période</u>			
- Investissements	170 453 368	171 369 814	325 550 237
- Relocations	1 968 532	1 594 085	2 888 170
<u>Retraits de la période</u>			
- Remboursement des créances échues	(180 887 630)	(181 515 543)	(363 986 436)
- Remboursement des créances anticipées	(13 270 874)	(11 869 841)	(22 732 647)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(65 466)	(1 093 615)	(1 963 290)
- Relocations	(1 701 938)	-	(1 451 906)
<u>Provisions de La période</u>			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(5 511 601)	(6 982 658)	(9 050 250)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(225 000)	(250 000)	(391 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	3 424 703	4 116 873	6 528 495
Solde en fin de période	688 896 714	754 690 362	714 712 620

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Agriculture	53 474 388	51 039 814	44 731 170
Bâtiments TP	58 512 006	79 273 002	69 821 701
Industrie			
Agro-alimentaire	33 328 067	48 286 171	46 442 397
Chimie	16 586 427	19 689 918	19 134 690
Energie	2	95 359	72 521
Textile	13 881 157	15 748 399	14 308 649
Mines	272 605	719 289	552 337
Autres industries	84 696 834	101 563 191	98 301 044
Tourisme			
Hôtellerie	1 613 127	1 662 235	1 575 391
Agences de voyage	5 705 106	7 430 025	7 464 461
Location de voiture	65 605 979	58 013 879	55 407 425
Autres Tourisme	14 120 118	12 383 665	11 134 337
Commerce et service			
Commerce	206 336 046	201 456 464	187 966 913
Transport	44 953 525	60 101 953	61 208 728
Audio-visuel	191 529	454 793	341 283
Professions libérales	45 488 728	47 932 604	48 086 075
Autres Services	85 288 947	87 888 614	87 009 480
Total	730 054 591	793 739 375	753 558 602

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Matériel de transport léger	287 266 918	294 743 808	284 598 664
Matériel de transport léger Utilitaire	125 910 407	138 259 510	129 970 331
Matériel de transport lourd	89 581 689	94 657 723	93 121 516
Matériel BTP	62 254 876	77 636 721	68 736 903
Equipement industriel	56 568 354	63 752 010	58 067 554
Equipement informatique	3 029 364	3 245 627	3 226 974
Autres	57 597 933	65 314 327	61 816 376
Sous total	682 209 541	737 609 726	699 538 318
Immeubles de bureaux	23 113 893	24 498 236	24 944 506
Immeubles industriels ou commerciaux	24 731 157	31 631 413	29 075 778
Total	730 054 591	793 739 375	753 558 602

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Paiements minimaux sur contrats actifs	798 671 941	874 267 156	842 365 266
A recevoir dans moins d'1an	339 520 805	355 682 848	349 027 644
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	449 543 526	515 374 006	483 681 514
A recevoir dans plus de 5 ans	9 607 610	3 210 302	9 656 108
Produits financiers non acquis	126 014 530	140 609 716	133 740 902
Encours contrats actifs (1)	672 657 411	733 657 440	708 624 364
Encours à recevoir dans moins d'1an	273 020 132	284 136 635	279 820 137
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	390 886 772	446 695 030	419 531 991
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	8 750 507	2 825 775	9 272 236
Créances en cours (2)	9 628 186	19 458 203	8 054 395
Créances échues (3)	19 062 660	17 672 191	11 151 455
Contrats suspendus (contentieux) (4)	28 706 334	22 951 541	25 728 388
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	730 054 591	793 739 375	753 558 602

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Clients ordinaires			
- Impayés : Clients ordinaires	23 145 890	30 103 427	27 707 546
<u>Montant brut</u>	<u>23 145 890</u>	<u>30 103 427</u>	<u>27 707 546</u>
A déduire :			
- Provisions : Clients ordinaires	(3 275 487)	(4 348 307)	(4 515 679)
- Produits réservés (*)	(6 552 207)	(8 758 986)	(7 794 010)
<u>Montant net</u>	<u>13 318 196</u>	<u>16 996 134</u>	<u>15 397 857</u>
Clients litigieux			
- Impayés : Clients litigieux	50 692 220	40 527 932	43 396 793
<u>Montant brut</u>	<u>50 692 220</u>	<u>40 527 932</u>	<u>43 396 793</u>
A déduire :			
- Provisions : Clients litigieux	(38 240 824)	(30 160 268)	(32 753 455)
- Produits réservés : Clients litigieux	(11 456 515)	(9 242 195)	(9 718 078)
<u>Montant net</u>	<u>994 881</u>	<u>1 125 469</u>	<u>925 260</u>
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>14 313 077</u>	<u>18 121 603</u>	<u>16 323 117</u>

(*) Dont 4 278 710 DT d'agios réservés sur des créances ordinaires et des frais imputables aux clients

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2022

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	624 814 122	56 441 699	4 224 412	2 190 820	42 383 538	730 054 591
Impayés	4 948 348	10 685 987	2 271 671	1 302 652	54 629 452	73 838 110
Avances et acomptes reçus (*)	(9 357 323)	(47)	-	-	(2 395 880)	(11 753 250)
Produits à recevoir						
ENCOURS GLOBAL	620 405 147	67 127 639	6 496 083	3 493 472	94 617 110	792 139 451
ENGAGEMENTS HORS BILAN	45 528 647	78 990	-	-	19 438	45 627 075
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,76%	0,41%	11,42%	
			12,60%			
TOTAL ENGAGEMENTS	665 933 794	67 206 629	6 496 083	3 493 472	94 636 548	837 766 526
Produits réservés	-	-	609 829	431 454	12 688 729	13 730 012
Provisions affectées sur les impayés	-	-	472 918	684 340	40 359 053	41 516 311
Provisions affectées sur les encours	-	-	13 408	404 927	30 577 616	30 995 951
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 096 155	1 520 721	83 625 397	86 242 274
ENGAGEMENTS NETS	665 933 794	67 206 629	5 399 928	1 972 751	11 011 151	751 524 252
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			16,87%	43,53%	86,18%	
			80,58%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2022 à 12,60% contre 13,08% au juin 2021 et 13,05% à fin décembre 2021

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2022 à 80,58% contre 67,27% au 30 juin 2021 et 71,33% au 31 décembre 2021

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Comptes des acheteurs locaux	146 103 412	132 393 540	128 508 840
Comptes des acheteurs export	1 631 614	1 092 841	1 586 359
Comptes des acheteurs import	8 120 116	5 774 342	8 718 970
Sous total (A)	155 855 142	139 260 723	138 814 169
A déduire			
Provisions sur compte adhérents	(5 033 690)	(5 471 644)	(4 841 260)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 137 608)	(1 147 831)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	(96)	(812)	(96)
Montant net	149 683 748	132 640 436	132 947 705
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie (FDG Domestique)	14 626 741	13 336 712	12 954 355
Disponible locaux	12 353 624	11 025 519	11 942 474
Financement par B.O.	11 385 000	12 261 900	16 802 750
Disponible export	1 234 092	136 515	246 373
FDG comptes en devise	203 736	143 095	214 167
Compte import	8 120 116	5 774 342	8 718 970
Sous total (B)	47 923 309	42 678 083	50 879 089
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	107 931 833	96 582 640	87 935 080

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 30 juin 2022 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	95 217 605	4 559 019	3 516 464	-	4 469 405	107 762 493
Domestique sans recours	- 26 165	-	-	-	-	- 26 165
Export	2 866	-	-	-	192 639	195 505
ENCOURS ENGAGEMENTS	95 194 306	4 559 019	3 516 464	-	4 662 044	107 931 833
Engagements de financement donnés	6 735 274	146 651	67 818	-	-	6 949 743
Engagement sous forme de B.O.	11 385 000	-	-	-	-	11 385 000
Total Engagements hors bilan	18 120 274	146 651	67 818	-	-	18 334 743
Total Engagements par classe	113 314 580	4 705 670	3 584 282	-	4 662 044	126 266 576
Taux des engagements non performants (1)			-	6,53%	-	
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	371 653	-	4 469 398	4 841 051
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	192 639	192 639
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	371 653	-	4 662 037	5 033 690
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 137 608					1 137 608
Taux de couverture des engagements non performants (2)			10,37%	-	100,00%	
				61,04%		

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2022 à 6.53% contre 4.92% à fin juin 2021 et 4,89% à fin décembre 2021

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions s'établit au 30 juin 2022 à 61,04% contre 98,06% à fin juin 2021 et 90.65% à fin décembre

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
-Titres SICAV	57 589	19 737	21 539
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	44 000 000	-	62 500 000
Total brut	44 696 309	658 457	63 160 259
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(452 717)	(451 291)	(435 269)
Total net	44 243 592	207 166	62 724 990

Les titres de placement s'analysent au 30 juin 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	270	210,541	210,537	56 845	-	56 845
- Amen Sicav	7	106,286	106,286	744	-	744
-POULINA G H	8 640	13,183	8,056	69 600	-	69 600
-BH	4 714	10,570	14,659	69 100	19 275	49 825
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1,531	11,500	500 020	433 442	66 578
-Certificat de dépôt	1	44 000 000	44 000 000	44 000 000	-	44 000 000
Total				44 696 309	452 717	44 243 592

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Titres de participation	59 080 427	59 213 051	59 213 051
Titres immobilisés	3 848 410	2 148 410	2 148 410
Avances sur acquisitions de titres	13 875 465	13 875 465	13 875 465
Montant brut	76 804 302	75 236 926	75 236 926
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(16 097 022)	(15 350 007)	(15 769 598)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(476 740)	(476 740)	(143 410)
Montant net	60 230 540	59 410 179	59 323 918

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2021		
Titres de participation	59 213 051	59 213 051
Réduction de capital		
- Amen santé	(132 624)	(132 624)
Solde au 30 juin 2022	59 080 427	59 080 427

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2021		
Titres immobilisés	2 148 410	2 148 410
Additions de la période		
- Société TPAP	2 200 000	2 200 000
Cessions de la période		
- Société SGTM	(500 000)	(500 000)
Solde au 30 juin 2022	3 848 410	3 848 410

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	21,02%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 673 294	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		837 583	2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Entreprises liées				45 771 538	-	15 510 877		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	44,00%
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				660 894	-	-		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		76 648	3/2014/2017/2019/2020	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	5,51%
FCPR Tuninvest Croissance	20 876	100,00	100,00	2 087 600	-		2013	11,54%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		509 497	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	46 666	39,65	39,65	1 850 491			2016	7,00%
STLV	1	100,00	100,00	100			2019	-
Total Autres				12 647 995	-	586 145		
Total Titres de participation				59 080 427	-	16 097 022		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2022

comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000		333 330	2018	10,10%
* Société SGTM	5 000	100,000	100,000	500 000			2018	4,03%
* Société TPAP	220 000	10,00	10,00	2 200 000			2022	1,80%
				3 848 410		476 740		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES EXERCICE CLOS LE 30 juin 2021 (Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Provision /Dépréciation Immo Incorporelle	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	20% et 33,33%	11 190 061	402 675	-	11 592 736	10 070 475	430 821	-	10 501 296	219 252	872 188
Logiciels en cours		86 073	29 679	-	115 752	-	-	-	-	-	115 752
TOTAUX		11 276 134	432 354	-	11 708 488	10 070 475	430 821	-	10 501 296	219 252	987 940

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Provision /Dépréciation Immo Corporelle	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Terrain		2 197 320	-	-	2 197 320	-	-	-	-		2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-	7 505 493	3 452 600	186 095	-	3 638 695		3 866 798
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670		-
Matériel de transport	20%	2 470 528	206 850	96 480	2 580 898	1 023 802	173 640	50 878	1 146 564		1 434 334
Mobilier de bureau	10%	983 557	15 819	-	999 376	776 253	20 437	-	796 690		202 686
Matériel informatique	33%	2 219 849	455 755	-	2 675 604	1 947 308	106 130	-	2 053 438		622 166
Installations générales	10%	3 651 726	23 917	-	3 675 643	2 462 338	102 895	-	2 565 233		1 110 410
TOTAUX		19 059 143	702 341	96 480	19 665 004	9 692 971	589 197	50 878	10 231 290	-	9 433 714
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		30 335 277	1 134 695	96 480	31 373 492	19 763 446	1 020 018	50 878	20 732 586	219 252	10 421 654

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Frais d'émission des emprunts	2 169 159	3 002 402	2 584 963
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	195 092	139 259	168 754
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	906 263	805 432	1 219 491
- Prêts au personnel	2 188 234	2 188 041	2 277 224
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	342 098	272 208	342 098
- Dépôts et cautionnements versés	615 877	495 058	475 244
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	149 854	82 395	156 922
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	1 657 901	1 083 998
- Compte courant Tunisie LLD	23 842	37 003	4 748
- Compte courant MLA	772	328 038	-
- TLG Finance	77 762	-	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	2 116 156	7 604 345	5 759 126
- Produits à recevoir des tiers	5 399 887	6 563 336	1 352 433
- Effet à recevoir	4 362 902	8 394 900	8 394 900
- Règlement égarés	-	13 476	-
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	197 201	197 201
- Compte d'attente	646 907	388 253	490 523
- Charges constatées d'avance	523 489	701 981	294 727
Total brut	19 937 180	32 894 402	24 903 287
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(170 760)	(177 317)	(170 759)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(27 076)	(24 378)	(27 076)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 097)	(101 797)	(101 097)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 173)	(23 457)	(23 173)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(197 201)	(197 201)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(441 973)	(164 078)	(231 218)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	-	(325 876)	-
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	-	(325 958)	-
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(833 788)	(285 202)	(240 686)
Total net	18 143 692	31 269 138	23 912 077

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 30 juin 2022
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	7 852 540	427 873	8 280 413	5 267 577	843 677	6 111 254	2 169 159
TOTAUX		7 852 540	427 873	8 280 413	5 267 577	843 677	6 111 254	2 169 159

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Banques, découverts	4 753 062	4 532 871	1 447 583
<u>Total</u>	4 753 062	4 532 871	1 447 583

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHÉES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Emprunts			
- Banques locales	168 499 716	134 971 837	139 137 513
- Banques étrangères	202 635 388	277 256 044	243 717 573
- Emprunts obligataires	198 749 360	208 524 400	224 904 400
- Crédit à court terme	-	588 170	929 539
- Ligne d'avance	38 100 000	15 100 000	34 200 000
- Certificat de dépôts	1 000 000	-	1 000 000
<u>Total emprunts</u>	608 984 464	636 440 451	643 889 025
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 759 097	1 142 799	1 564 434
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	5 973 241	7 364 413	6 908 028
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 312 182	4 465 847	14 327 292
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts	-	-	(34 355)
<u>Total dettes rattachées</u>	13 044 520	12 973 059	22 765 399
<u>Total</u>	622 028 984	649 413 510	666 654 424

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEE (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES						
AMEN BANK	26 633 333	-	6 733 333	19 900 000	9 766 666	10 133 334
ATB	6 833 333	-	1 000 000	5 833 333	3 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
ABC	-	24 000 000	5 000 000	19 000 000	-	19 000 000
ATTJARI BANK	16 500 019	10 000 000	3 833 330	22 666 689	15 166 697	7 499 992
BIAT	41 857 145	10 000 000	6 960 319	44 896 826	32 722 222	12 174 604
BH	13 118 370	10 000 000	3 176 530	19 941 840	14 088 780	5 853 060
BT	8 946 591	-	1 830 705	7 115 886	3 165 582	3 950 304
CITI BANK	4 500 000	17 100 000	4 500 000	17 100 000	-	17 100 000
STB	7 250 000	-	1 500 000	5 750 000	2 750 000	3 000 000
AMEN BANK FACTO	374 685	-	374 685	-	-	-
BH FACTO	2 512 148	-	679 255	1 832 893	1 019 044	813 849
BTE FACTO	2 811 889	-	749 640	2 062 249	1 088 628	973 621
ATB FACTO	2 800 000	-	400 000	2 400 000	1 600 000	800 000
Total emprunts Banques Locales	139 137 513	71 100 000	41 737 797	168 499 716	85 200 952	83 298 764
BEI	29 689 597	-	2 942 299	26 747 298	24 068 605	2 678 693
BIRD	11 613 372	-	1 400 794	10 212 578	8 552 341	1 660 237
BERD	34 565 143	-	5 760 857	28 804 286	17 282 571	11 521 715
B.A.D 2013	919 921	-	424 577	495 344	-	495 344
SANAD	34 835 868	-	3 512 777	31 323 091	21 239 940	10 083 151
GGF	12 650 794	-	2 108 468	10 542 326	6 325 391	4 216 935
EMP PROPARCO 15000 EUR 2020	36 542 334	-	5 220 333	31 322 001	20 881 333	10 440 668
RESPONSABILITY	3 965 176	-	3 965 176	-	-	-
DEG	11 085 000	-	5 542 500	5 542 500	-	5 542 500
FADES	6 962 431	-	497 317	6 465 114	5 470 482	994 632
SYMBIOTICS	17 654 187	-	3 530 837	14 123 350	7 062 028	7 061 322
BIO-2021	43 233 750	-	6 176 250	37 057 500	24 705 000	12 352 500
Total emprunts Banques Etrangères	243 717 573	-	41 082 185	202 635 388	135 587 691	67 047 697
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	382 855 086	71 100 000	82 819 982	371 135 104	220 788 643	150 346 461
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMPRUNT OBLIGATAIRE	154 004 200	40 000 000	50 671 640	143 332 560	93 582 160	49 750 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB	70 900 200	-	15 483 400	55 416 800	40 098 400	15 318 400
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	224 904 400	40 000 000	66 155 040	198 749 360	133 680 560	65 068 800
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
TOTAL GENERAL	608 759 486	111 100 000	148 975 022	570 884 464	354 469 203	216 415 261

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Avances et acomptes reçus des clients	11 753 248	14 672 258	11 727 580
- Dépôts et cautionnements reçus	8 653 183	6 104 454	7 189 965
<u>Total</u>	20 406 431	20 776 712	18 917 545

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	502 592	327 003	385 326
- Factures non parvenues	1 328 978	1 111 948	1 291 595
<u>Sous total</u>	1 831 570	1 438 951	1 676 921
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>			
- Factures d'achats	4 451 831	2 754 490	4 335 283
- Effets à payer	78 358 991	84 956 051	71 946 623
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	298 544	257 603	559 786
- Retenues de garantie	181 160	181 160	181 160
<u>Sous total</u>	83 290 526	88 149 304	77 022 852
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	85 122 096	89 588 255	78 699 773

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021-Proforma	31-déc. 2021
- Personnel, remunerations dues	35 842	47 339	47 339	34 352
- Personnel, provisions pour congés payés	1 359 174	1 474 093	1 474 093	1 329 075
- Personnel, autres charges à payer	742 902	318 914	318 914	1 189 467
- Etat, retenues sur salaires	463 443	360 903	360 903	336 965
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	721 319	800 409	800 409	607 729
- Etat, impôts sur les bénéfices et contribution	2 063 502	1 560 951	1 560 951	-
- Etat, TVA à payer	1 401 847	1 505 119	1 505 119	2 595 210
- Etat, autres impôts et taxes à payer	39 186	167 194	167 194	391 341
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	392 115	-	-	392 115
- C.N.S.S	1 292 875	1 264 887	1 264 887	879 506
- Autres comptes créditeurs	3 827 532	5 240 420	9 188 737 (*)	7 964 099
- Compte Courant Stif	33 862	36 634	36 634	36 434
- Diverses charges à payer	556 515	994 632	994 632	364 829
- Produits constatés d'avance	1 777 776	985 945	985 945	1 218 385
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	-	184 629	184 629	-
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	986 735	1 411 235	1 411 235	913 735
- Autres provisions pour risques	13 797 152	13 083 061	13 083 061	13 297 152
Total	29 518 217	29 462 805	33 411 122	31 576 834

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		6 482 184	4 282 184	4 282 184	4 282 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Subvention d'investissement	(D)	44 185	-	-	-
- Prime d'émission		21 031 862	26 431 862	26 431 862	26 431 862
- Boni de fusion		10 870 951	10 870 951	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés		74 245 861	68 117 524	68 117 524	68 117 524
- Modification comptable		(3 821 145)	-	(3 821 145)	(*) (3 821 145)
Total des capitaux propres avant résultat de la période		175 851 886	172 879 364	169 058 219	169 058 219
Résultat de la période		7 442 908	2 684 897	2 557 725	(*) 8 328 337
Total des capitaux propres avant affectation		183 294 794	175 564 261	171 615 944	177 386 556

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		7 442 908	2 684 897	2 557 725	8 328 337
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,689	0,249	0,237	0,771

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2022 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la digitalisation des divers activités de TLF

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 30 juin 2022

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2020	54 000 000	27 436 462	4 743 880	10 870 951	12 107 184	3 776 843		57 388 506	-	6 443 537	176 767 363
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021			656 120					5 787 417		(6 443 537)	-
Réintégration prime d'émission		(1 004 600)						1 004 600			-
Dividendes versés sur le bénéfice								(3 887 999)			(3 887 999)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(7 825 000)			7 825 000			-
Modifications comptables									(3 821 145)		(3 821 145)
Résultat au 31 décembre 2021										8 328 337	8 328 337
Solde au 31 décembre 2021	54 000 000	26 431 862	5 400 000	10 870 951	4 282 184	3 776 843		68 117 524	(3 821 145)	8 328 337	177 386 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2022								8 328 337		(8 328 337)	-
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice								(5 400 000)			(5 400 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					2 200 000			(2 200 000)			-
Subvention d'investissement obtenue							49 020				49 020
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(4 835)				(4 835)
Résultat au 30 juin 2022										7 442 908	7 442 908
Solde au 30 juin 2022	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	44 185	74 245 861	(3 821 145)	7 442 908	179 473 649

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Intérêts conventionnels	45 896 172	48 283 397	95 852 859
Intérêts intercalaires	24 626	109 962	228 420
Intérêts de retard	1 742 008	2 029 006	3 720 460
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	47 662 806	50 422 365	99 801 739
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 026 183)	(4 254 001)	(4 781 595)
. Intérêts de retard	(1 026 082)	(1 852 640)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 039 400	989 831	2 174 282
. Intérêts de retard antérieurs	516 231	862 071	153 972
<u>Variation des produits réservés</u>	(496 634)	(4 254 739)	(4 104 118)
<u>Total des revenus de leasing</u>	47 166 172	46 167 626	95 697 621

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Commissions de factoring	2 365 258	2 224 416	4 555 818
Intérêts de financement	5 587 677	5 064 236	10 297 351
Autres commissions de factoring	117 505	134 232	273 823
Total	8 070 440	7 422 884	15 126 992

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	410 343	245 927	508 748
- Commissions d'assurance	535 063	462 678	1 018 990
- Autres produits d'exploitation	659 650	635 889	1 378 462
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	1 605 056	1 344 494	2 906 200

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021-Proforma	31-déc. 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	10 615 202	10 654 194	10 654 194	21 026 314
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	7 329 155	7 915 552	7 915 552	15 015 293
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	10 153 704	12 591 831	12 591 831	24 513 584
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	843 677	750 236	750 236	1 515 474
Total des charges financières des emprunts	28 941 738	31 911 813	31 911 813	62 070 665
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	74 022	56 119	56 119	187 317
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	34 355	-	-	23 156
- Pénalités fiscales et sociales	-	65	65	66
- Pertes de change	5 602	9 829	9 829	38 695
- Gains de change	(1 628)	(3 085)	(3 085)	(3 147)
- Autres charges financières	2 240	18	127 190 (*)	219 037
Total des autres charges financières	114 591	62 946	190 118	465 124
Total général	29 056 329	31 974 759	32 101 931	62 535 789

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Commissions servies export	3 052	2 604	6 406
Commissions servies domestique	-	31 637	68 486
Commissions servies apporteurs	8 046	9 729	20 079
Total	11 098	43 970	94 971

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Produits des participations	4 403 773	5 693 461	5 382 777
- Produits des titres Immobilisés	65 800	1 200	2 183
- Revenus des autres créances immobilisées	1 995 727	1 616 991	2 337 622
- Revenus des valeurs mobilières de placement	5 236	187 027	444 921
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	167 193	167 193
- Retenues à la source libératoires	-	(323 504)	(469 362)
Total	6 470 536	7 342 368	7 865 334

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Salaires et complément de Salaires	7 242 294	7 099 237	13 040 470
- Bonus	500 000	-	925 000
- Indemnités représentatives de frais	204 362	202 401	386 778
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 543 882	1 442 778	2 838 731
- Autres charges sociales	326 057	563 813	597 322
<u>Total</u>	9 816 595	9 308 229	17 788 301

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Achat de matières et fournitures	71 964	49 192	117 720
<u>Total des achats</u>	71 964	49 192	117 720
- Locations	110 884	107 044	216 793
- Charges locatives et de copropriété	99 504	104 343	192 827
- Entretien et réparations	265 449	295 596	566 202
- Primes d'assurances	93 348	78 281	155 767
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	226 735	317 884	739 017
<u>Total des services extérieurs</u>	795 920	903 148	1 870 606
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	978 541	1 053 265	2 187 456
- Publicités, publications, relations publiques	143 626	134 137	326 733
- Déplacements, missions et réceptions	351 117	231 356	521 127
- Frais postaux et de télécommunications	171 347	179 290	336 433
- Services bancaires et assimilés	332 783	310 915	528 484
- Transfert de charges (frais bancaires)	(12 351)	(14 562)	(28 742)
- Transfert de charges (frais de justice)	(891)	(777)	(3 018)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	1 964 172	1 893 624	3 868 473
- Rémunération du président du conseil d'administration	150 000	50 000	202 335
- Jetons de présence	38 880	38 880	77 760
- Autres charges d'exploitation	17 841	55 263	93 242
<u>Total des charges diverses</u>	206 721	144 143	373 337
- Impôts et taxes sur rémunérations	212 237	209 745	402 097
- T.C.L	131 821	137 514	274 237
- Droits d'enregistrement et de timbres	31 497	11 650	60 147
- Dons Soutien Comité National	-	-	1 317 000
<u>Total des impôts et taxes</u>	375 555	358 909	2 053 481
<u>Total général</u>	3 414 332	3 349 016	8 283 617

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	13 334 123	14 925 807	22 692 775
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	402 603	804 956	916 629
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	225 000	250 000	391 000
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	112 500	122 723	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(7 000 051)	(7 187 815)	(9 842 063)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(210 173)	(444 473)	(572 909)
- Créances abandonnées (Leasing)	191 492	441	1 452
- Pertes suite à la radiation de créances	-	-	3 649 000
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	-	-	(338 470)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	-	-	(2 696 193)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	-	-	(614 337)
- Encaissement sur créances radiées	(28 000)	-	-
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	7 027 494	8 471 639	13 586 884

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	430 821	548 913	1 101 088
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	589 197	601 679	1 241 009
<u>Total</u>	1 020 018	1 150 592	2 342 097

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	327 424	1 803 025	2 222 616
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	25 078	11 268	655
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	333 330	333 330	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(7 630)	(4 635)	(10 044)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	132 624	-	-
<u>Total</u>	810 826	2 142 988	2 213 227

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	810 755	1 580	212 162
- Dotations aux provisions pour risques et charges	500 000	1 754 000	1 968 091
- Apurement des comptes d'actifs	-	-	806 142
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(8 478)	(6 898)	(851 534)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(357 356)	(357 356)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(195 236)	-	414 488
<u>Total</u>	1 107 041	1 391 326	2 191 993

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	198	9 349	45 473
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	4 835	-	-
- Produits sur assistance technique MLA	153 453	178 236	318 012
- Autres produits	46 780	3	6 639
<u>Total</u>	205 266	187 588	370 124

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Redressement de la part de la CNSS	-	357 356	357 356
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	-	29 237	29 866
<u>Total</u>	-	386 593	387 222

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Bénéfice comptable	11 253 737	4 245 848	12 542 170
<u>A réintégrer</u>			
- Dotations aux Provisions comptables	16 070 813	20 006 689	28 403 928
- Plus Value de fusion	-	527 408	527 408
- Diverses charges non déductibles	180 047	408 649	1 330 160
- Retenues à la source libératoires	-	323 504	469 362
- Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	-	-	10 033 160
<u>A déduire</u>			
- Reprises sur provisions comptables	202 134	364 254	1 208 890
- Dividendes	2 558 312	3 170 628	2 958 149
- Revenu de capitaux mobiliers ayant subi une retenue libératoire	-	1 597 889	2 297 714
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	-	-	10 033 160
Bénéfice fiscal avant provisions	24 744 151	20 379 327	36 808 275
Provisions pour créances douteuses	13 850 337	16 103 486	23 030 774
Provisions pour dépréciation de titres cotés	308 177	168 074	2 600
Bénéfice fiscal	10 585 637	4 107 767	13 774 901
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	-	-	2 200 000
Base imposable	10 585 637	4 107 767	11 574 901
Impôt sur les sociétés	3 704 973	1 437 718	4 051 215
- Report d'impôt début de période	(1 083 999)	-	-
- Acomptes provisionnels payés	-	(1 554 911)	(4 664 732)
- Retenues à la source	(557 473)	(102 990)	(470 482)
Impôt à payer (report)	2 063 502	(220 183)	(1 083 999)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	105 856	123 233	347 247

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	71 104 339	63 073 705	63 073 705
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(73 838 110)	(70 631 359)	(71 104 339)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(11 727 580)	(10 756 161)	(10 756 161)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	11 753 248	14 672 258	11 727 580
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(266 594)	(1 594 085)	(1 436 264)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(7 189 965)	(6 569 737)	(6 569 737)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	8 653 183	6 104 454	7 189 965
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 005 279)	(4 184 214)	(4 184 214)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	3 836 792	4 116 136	4 005 279
- TVA collectée		33 122 906	41 805 199	84 183 205
- Loyers encaissés	4.0&16	226 836 428	229 908 902	460 067 715
- Intérêts de retard	16	1 742 008	2 029 006	3 720 460
- Créances virées en Pertes	24	(191 492)	(441)	(3 650 452)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	65 466	1 093 615	1 963 290
- Remboursements anticipés	4.0	13 270 874	11 869 841	22 732 647
- Produits sur Cessions anticipées	18	410 343	245 927	508 748
<u>Encaissements reçus des clients</u>		273 576 567	281 183 046	561 471 427

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	87 934 797	89 880 312	89 880 312
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(107 931 550)	(96 582 357)	(87 934 797)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(932 449)	(1 487 949)	(1 487 949)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 005 449	1 429 949	932 449
- Financement des adhérents (TND + €)		154 631 943	156 016 147	320 401 495
- Produits à recevoir en début de période	9	3 849	7 135	7 135
- Produits à recevoir en fin de période	9	(1 553)	(4 058)	(3 849)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 216 399)	(946 063)	(946 063)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	1 776 589	982 976	1 216 399
- Revenus du factoring	17	8 070 440	7 422 884	15 126 992
- Récupération frais bancaires	23	12 351	14 562	28 742
- Récupération frais de justice	23	891	777	3 018
- TVA collectée Factoring		379 483	441 520	899 503
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		143 733 841	157 175 835	338 123 387

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	77 022 852	83 527 658	83 527 658
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(83 290 526)	(88 149 304)	(77 022 852)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(1 219 491)	(335 297)	(335 297)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	906 263	805 432	1 219 491
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	170 453 368	171 369 814	325 550 237
- TVA sur Investissements		22 544 298	27 955 991	53 040 237
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		186 416 764	195 174 294	385 979 474

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 30 juin 2022		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme BTE	929 539	-	929 539	-
Ligne d'avance CITI BANK	20 700 000	18 100 000	20 700 000	18 100 000
Ligne d'avance BTE	5 000 000	-	-	5 000 000
Ligne d'avance UIB	8 500 000	6 500 000	-	15 000 000
	11	35 129 539	21 629 539	38 100 000

NOTE 34 - SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(168 754)	(272 136)	(272 136)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	195 092	139 259	168 754
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(156 922)	(103 508)	(103 508)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	149 854	82 395	156 922
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(294 727)	(184 492)	(184 492)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	523 489	701 981	294 727
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 676 921	1 840 758	1 840 758
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 831 570)	(1 438 951)	(1 676 921)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	34 352	34 878	34 878
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(35 842)	(47 339)	(34 352)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 329 075	1 132 911	1 132 911
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 359 174)	(1 474 093)	(1 329 075)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 189 467	1 118 856	1 118 856
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(742 902)	(318 914)	(1 189 467)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	336 965	288 800	288 800
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(463 443)	(360 903)	(336 965)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	607 729	798 442	798 442
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(721 319)	(800 409)	(607 729)
- C.N.S.S en début de période	14	879 506	81 750	81 750
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 292 875)	(1 264 887)	(879 506)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	364 829	157 784	157 784
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(556 515)	(994 632)	(364 829)
- Compte courant STIF en début de période	14	(36 434)	(39 066)	(39 066)
- Compte courant STIF en fin de période	14	33 862	36 634	36 434
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 619 322)	(2 385 592)	(2 385 592)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 530 332	2 460 249	2 619 322
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(493 958)	(758 088)	(758 088)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	634 591	513 772	493 958
- TVA, payées sur biens et services		607 069	735 518	1 317 526
- Charges de personnel	22	9 816 595	9 308 229	17 788 301
- Autres charges d'exploitation	20&23	3 425 430	3 392 986	8 378 588
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(375 555)	(358 909)	(736 481)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		13 185 846	12 023 283	25 810 504

NOTE 35 - INTERETS PAYES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(2 584 963)	(3 404 786)	(3 404 786)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	2 169 159	3 002 402	2 584 963
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts début de période	11	(34 355)	-	-
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts en fin de période	11	-	-	34 355
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	14 327 292	12 686 422	12 686 422
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(5 312 182)	(4 465 847)	(14 327 292)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	1 564 434	1 965 700	1 965 700
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(1 759 097)	(1 142 799)	(1 564 434)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	6 908 028	6 704 999	6 704 999
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(5 973 241)	(7 364 413)	(6 908 028)
- Charges financières	19	29 056 329	31 974 759	62 535 789
<u>Intérêts payés</u>		38 361 404	39 956 437	60 307 688

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	(1 083 998)	1 779 453	1 779 453
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(2 063 502)	96 950	1 083 998
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	391 341	38 798	38 798
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(39 186)	(167 194)	(391 341)
- TVA à payer en début de période	14	2 595 210	2 531 818	2 531 818
- TVA à payer en fin de période	14	(1 401 847)	(1 505 119)	(2 595 210)
- TVA payées		10 367 916	13 576 990	30 763 545
- Impôts et taxes fournisseurs	23	375 555	358 909	736 481
- Impôts sur les bénéfices	30	3 810 829	1 560 951	4 398 462
<u>Impôts et taxes payés</u>		12 952 318	18 271 556	38 346 004

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 348 584	1 761 374	1 761 374
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(5 398 334)	(6 559 278)	(1 348 584)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	5 759 126	7 623 162	7 623 162
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(2 116 156)	(7 604 345)	(5 759 126)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	-	-
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(77 762)	-	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	4 748	63 591	63 591
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(23 842)	(37 003)	(4 748)
- Compte courant MLA en début de période	9	-	328 038	328 038
- Compte courant MLA en fin de période	9	(772)	(328 038)	-
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456	23 456
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	490 523	612 355	612 355
- Comptes d'attente en fin de période	9	(646 907)	(401 729)	(490 523)
- Placements en titres en début de période	6	63 160 259	43 438 043	43 438 043
- Placements en titres en fin de période	6	(44 696 309)	(658 457)	(63 160 259)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(4 142 953)	(5 519 491)	(5 519 491)
- Décaissement frais et taxes sur l'opération de portage des actions MLA	14	(3 821 146)	-	-
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	3 827 532	5 240 420	4 142 953
- Effet à recevoir en début de période	9	8 394 900	10 192 150	10 192 150
- Effet à recevoir en fin de période	9	(4 362 902)	(8 394 900)	(8 394 900)
- Subvention d'investissement en début de période	15	-	-	-
- Subvention d'investissement en fin de période	15	44 185	-	-
- Produits des placements	21	6 470 536	7 342 368	7 865 334
- Autres produits d'exploitation	18	1 194 713	1 098 567	2 397 452
- Autres gains ordinaires	28	205 068	178 239	324 651
- Autres pertes ordinaires	29	-	(386 593)	(1 193 364)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		25 690 853	47 988 473	(7 199 654)

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	432 354	49 732	90 493
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	702 341	800 343	1 200 262
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		1 134 695	850 075	1 290 755

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	45 602	62 111	85 274
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	198	9 349	45 473
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		45 800	71 460	130 747

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	-	-	-
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	2 200 000	-	-
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(13 875 465)	(13 875 465)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	13 875 465	13 875 465	13 875 465
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		2 200 000	-	-

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	-	912 400	912 400
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	500 000	-	-
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(392 115)	-	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	392 115	-	392 115
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		500 000	912 400	1 304 515

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dividendes et tantièmes		5 400 000	3 887 999	3 887 999
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 440)	(26 440)
		5 400 000	3 887 999	3 887 999

Dividendes et autres distributions

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Banques	3	6 955 728	8 381 879	9 367 688
- Caisses	3	172 608	108 691	95 639
- Banques, découverts	10	(4 753 062)	(4 578 480)	(1 447 583)
		2 375 274	3 912 090	8 015 744

Liquidités et équivalents de liquidités

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX ET SOCIAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office.

A ce jour, l'administration fiscale n'a pas interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

NOTE 45 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 30-06-2022 un solde de 35 252 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 463 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.
- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 24 789 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

NOTE 46 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 Août 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2022, TLF a mis en force 19 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 177 KDT

La marge brute réalisée au 30 Juin 2022 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 291 KDT.

Au Cours du premier semestre 2022, l'encours financier s'élève à 8 353 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant le premier semestre de l'année 2022 s'élèvent à 65 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1^{er} janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Les honoraires facturés par TLF au titre de l'année 2021 s'élèvent à 296 KDT non encore encaissés au 30 juin 2022.

Ainsi le solde des produits à recevoir auprès MLA au titre de premier semestre 2022 relative à l'assistance technique s'élève à 153 KDT.

AMEN BANK

Au 30 Juin 2022, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 2 647 KDT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 19 900 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 768 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing&Factoring au titre de premier semestre 2022 s'élève à 80 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en

portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention.

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Ainsi, Amen Bank a facturé à TLF le montant des frais et taxes liés à l'opération de portage et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé des intérêts d'un montant de 344.987 dinars au titre du retard des transferts de dividendes lui revenant.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 1 091 KDT.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de premier semestre 2022 se sont élevés à 798 KDT.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 34 KDT au 30 juin 2022.

POULINA HOLDING

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 30 Juin 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 4 353 KDT.

4.4 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers au 30/06/2022

4.4.1 Notes complémentaires

4.4.1.1. Note portant sur le fait délictueux mentionné par les commissaires aux comptes au niveau de leur rapport sur les états financiers arrêtés au 30/06/2022 :

Le représentant légal de de TLF en tant que partie plaignante ainsi que le chef du bureau de SBZ ont été entendus par la brigade économique. Aucun autre avancement à ce jour.

Concernant l'aspect comptable, TLF a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à cette affaire soit un montant de 219 KDT.

4.4.1.2. Note sur la permanence des principes et méthodes comptables utilisés dans l'établissement des états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels :

Les états financiers de TLF, arrêtés au 30 juin 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Les principes et méthodes comptables utilisés pour l'arrêté de ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'arrêté de ses états financiers annuels au 31 décembre.

4.4.1.3. Note sur l'effet des changements dans la structure de la société pendant la période intermédiaire :

Concernant la note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme ainsi que les restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires :

L'absence des situations visées par le paragraphe précité ou leur caractère non significatif a justifié l'absence d'une quelconque divulgation à leur égard au niveau des notes aux états financiers de Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2022.

4.4.1.4. Note sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie :

Au cours du premier semestre 2022, aucun élément inhabituel éligible aux conditions prévues par la norme 19 n'a été enregistré.

4.4.1.5. Note sur le revenu sectoriel et le résultat sectoriel :

		(en DT)	
Activité Leasing	juin-22 Réalisé	Activité Factoring	juin-22 Réalisé
Production leasing (en MDT)	170 316	Chiffre d'affaire acheté du Factoring (en MDT)	208 162
Encours Financier de Leasing Fin de Période (en MDT)	728 934	Encours de Financement Factoring Fin de Période (en MDT)	119 317
Marge Brute Globale de Leasing	47 662 805	Produits du Factoring	2 430 908
Total des Autres Produits	1 487 958	Produits de Financement	5 628 435
Total Produits d'Exploitation	49 150 763	Total des revenus du factoring	8 059 343
Frais Financiers	27 480 866	Frais Financiers	1 575 461
Produit Net	21 669 897	Produit Net	6 483 881

4.4.1.6. Note complémentaire à la note 14 « Autres passifs » portant sur le détail de la rubrique « Autres provisions pour risques » au 30/06/2022 :

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021-Proforma	31-déc. 2021
- Personnel, remunerations dues	35 842	47 339	47 339	34 352
- Personnel, provisions pour congés payés	1 359 174	1 474 093	1 474 093	1 329 075
- Personnel, autres charges à payer	742 902	318 914	318 914	1 189 467
- Etat, retenues sur salaires	463 443	360 903	360 903	336 965
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	721 319	800 409	800 409	607 729
- Etat, impôts sur les bénéfices et contribution	2 063 502	1 560 951	1 560 951	-
- Etat, TVA à payer	1 401 847	1 505 119	1 505 119	2 595 210
- Etat, autres impôts et taxes à payer	39 186	167 194	167 194	391 341
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	392 115	-	-	392 115
- C.N.S.S	1 292 875	1 264 887	1 264 887	879 506
- Autres comptes créditeurs	3 827 532	5 240 420	9 188 737 (*)	7 964 099
- Compte Courant Stif	33 862	36 634	36 634	36 434
- Diverses charges à payer	556 515	994 632	994 632	364 829
- Produits constatés d'avance	1 777 776	985 945	985 945	1 218 385
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	-	184 629	184 629	-
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	986 735	1 411 235	1 411 235	913 735
- Autres provisions pour risques	13 797 152	13 083 061	13 083 061	13 297 152
Total	29 518 217	29 462 805	33 411 122	31 576 834

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions pour risque sur passifs éventuels (engagement sur acquisition des titres Alios pour 8,5 MDT), le reliquat au titre de risques fiscaux et sociaux couvrant la période allant du 01/01/2018 au 30/06/2022 pour un montant de 4,8 MDT.

4.4.1.7. Note complémentaire à la note 24 « Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	13 334 123	14 925 807	22 692 775
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	402 603	804 956	916 629
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	225 000	250 000	391 000
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	112 500	122 723	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(7 000 051)	(7 187 815)	(9 842 063)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(210 173)	(444 473)	(572 909)
- Créances abandonnées (Leasing)	191 492	441	1 452
- Pertes suite à la radiation de créances	-	-	3 649 000
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	-	-	(338 470)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	-	-	(2 696 193)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	-	-	(614 337)
- Encaissement sur créances radiées	(28 000)	-	-
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	7 027 494	8 471 639	13 586 884

Selon les dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément à des quotités indiquées dans ladite circulaire. On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

L'application de ces dispositions à la situation au 30/06/2022 n'a pas donné lieu à la constatation de provisions additionnelles.

4.4.1.8. Note complémentaire à la note 44 « Les contrôles fiscaux et sociaux en cours » : Situation à ce jour :

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office.

A ce jour, l'administration fiscale n'a pas interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

En mai 2022, TLF a reçu une notification de redressement fiscal portant sur les années 2018 à 2021. Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2022 pour l'exercice 2018 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 438 KDT, dont 288 KDT de pénalités. La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

4.4.1.9. Note complémentaire à la note 46 « événements postérieurs à la clôture » :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est survenu entre la date de clôture et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4.4.1.10. Note portant sur le reporting en matière de responsabilité sociétale de TLF:

TLF a mis en place une stratégie RSE qui s'articule autour de:

- Une politique RSE écrite dans laquelle le directeur général communique sur ses engagements environnementaux et sociaux.
- Un système de gestion environnementale et sociale (SGES) intégré dans le process d'octroi de crédit par la société qui permet de prendre en compte le risque environnemental et social lors de l'évaluation du risque crédit.

- Un produit « vert » dédié au financement de l'Energie Renouvelable et plus particulièrement, les panneaux photovoltaïques.
- TLF a signé le pacte mondial des Nations Unies pour le développement durable : le Global UN Compact. Par cette signature, TLF prend des engagements forts en matière d'appui aux principes de l'UNGLOBAL COMPACT et notamment par la communication annuelle sur le progrès dans les domaines couverts par les 10 principes de Développement durable (DD), qui concernent : les droits de l'homme, le travail, l'environnement et l'anti-corruption, et œuvrant dans le sens des 17 Objectifs de DD fixés par l'Organisation des Nations Unies.
- TLF participe chaque année à des formations en relation avec la finance durable, le financement vert, finance climat, empreinte carbone...etc.

La participation de TLF à des actions de responsabilité sociale s'élève à 10 KDT en 2022.

4.4.2 Notes explicatives

4.4.2.1. Note portant explication de la variation importante du produit Net :

Le produit net de leasing a augmenté de 13,17% entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 passant de 30 258 643 DT à 34 244 777 DT, en raison de l'amélioration du taux de sortie qui a bénéficié des multiples augmentations du taux d'intérêt excessif pour le leasing. Par ailleurs, les charges d'intérêts sont passées de 32 101 931 DT au 30 juin 2021 à 29 056 32 DT au 30 juin 2022. Cette baisse est expliquée par la baisse de l'encours moyen des dettes.

4.4.2.2. Note expliquant la détérioration du taux de couverture concernant l'activité d'affacturage:

La baisse du ratio de couverture au 30 juin 2022 de 98,06% à 61,04% est due à l'augmentation des créances classées en B2 peu consommatrice en provisions.

De même, l'augmentation des engagements non performants est expliquée par la constatation d'engagements importants en classe B2 à la clôture de la situation intermédiaire du 30 juin 2022.

4.4.2.3. Note explicative de la rubrique « Garanties reçues des adhérents » figurant au niveau de l'état des engagements hors bilan :

Garanties reçues des adhérents: A la signature d'un contrat de factoring, TLF récupère en garantie des financements à accorder au client, un effet de commerce à hauteur de la limite de financement contractuelle avalisé (aval par acte séparé) par le gérant, l'associé, le propriétaire de l'affaire et/ou une affaire du groupe.

Le billet à ordre et l'aval constitue les « garanties reçues des adhérents » et permettent en cas d'un éventuel contentieux, de recourir en cambiaire contre le client et l'avaliseur à hauteur de l'engagement de ce dernier envers TLF dans le cadre de son contrat de factoring.

Le montant comptabilisé, en hors bilan, en « garanties reçues des adhérents » correspond au montant des engagements adhérents couvert par un billet à ordre et l'aval.

4.4.3 Notes rectificatives

4.4.3.1. Note rectificative de la note 15 « Capitaux propres »

NOTE 15 - CAPITAUX PROPRES



Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		6 482 184	4 282 184	4 282 184	4 282 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Subvention d'investissement	(D)	44 185	-	-	-
- Prime d'émission		21 031 862	26 431 862	26 431 862	26 431 862
- Boni de fusion		10 870 951	10 870 951	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés		74 245 861	68 117 524	68 117 524	68 117 524
- Modification comptable		(3 821 145)	-	(3 821 145)	(*) (3 821 145)
Total des capitaux propres avant résultat de la période		172 030 741	172 879 364	169 058 219	169 058 219
Résultat de la période		7 442 908	2 684 897	2 557 725	(*) 8 328 337
Total des capitaux propres avant affectation		179 473 649	175 564 261	171 615 944	177 386 556
Résultat par action:					
Résultat de la période (1)		7 442 908	2 684 897	2 557 725	8 328 337
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,689	0,249	0,237	0,771

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2022 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la digitalisation des divers activités de TLF

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

4.5 Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2022



Deloitte.

Cabinet MS Louzir
 Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Rue du Lac Oubeira-Immeuble Iliade
 1053 - Les Berges du Lac
 Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 400 902
www.deloitte.tn
 MF : 587570 N/000

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2022

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 989 226 KDT et un bénéfice net de 7 443 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Tunisie Leasing & Factoring, comprenant le bilan au 30 juin 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Modifications comptables

Nous attirons votre attention sur la note 2.13 « Modifications comptables » qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3.821.146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198.650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de la période close le 30 juin 2021 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 3.821.146 dinars, une augmentation des charges financières de 127.172 dinars.

Autre point :

Révélation de faits délictueux

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le chargé clientèle de l'agence de Sidi Bouzid et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement ainsi que la remise de mains levées aux clients sans l'existence de contrats de cession .

La société a déposé, en date du 16 Mai 2022, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 30 Juin 2022.

L'incidence de ladite infraction a été estimée par TLF à 219 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces points.

Tunis, le 30 Août 2022

Les commissaires aux comptes

FINOR

MUSTAPHA MEDHIOUB



Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

MOHAMED LOUZIR



4.6 Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2022

4.6.1 Engagements financiers au 30/06/2022

(en dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a)garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement	110 662 127	110 662 127				
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre non libéré	35 252 175	35 252 175				
g) engagement par signature	65 345 593	65 345 593				
TOTAL	211 259 895	211 259 895		0		
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	115 840 579	115 840 579				
b) Garantie réelle						
* hypothèques	8 483 545	8 483 545				
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	126 014 530	126 014 530				
TOTAL	250 338 654	250 338 654				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé	67 000 000	67 000 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	67 000 000	67 000 000				

4.6.2 Encours des crédits contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2022

4.6.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring

En Dinars					
Emprunt Obligataire	Montant en dinars	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2022
Emprunt Obligataire 2015 - II	30 000 000	04/03/2021	7,50%	5 ans	3 772 800
		04/03/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2016 - I	30 000 000	05/04/2021	7,50%	5 ans	4 369 860
		05/04/2023	7,75%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt subordonné 'Tunisie Leasing Subordonné 2016'	20 000 000	01/03/2022	7,60%	5 ans	6 440 000
		01/03/2024	7,85%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2017 - I	37 000 000	07/06/2024	7,80%	7 ans avec deux années de grâce	7 772 000
		07/06/2022	TMM+2,35%	5 ans	
		07/06/2022	7,55%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2017 - II	30 000 000	08/02/2023	7,95%	5 ans	13 664 160
		08/02/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2018 - I	23 608 700	07/05/2023	7,95%	5 ans	9 683 740
		07/05/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
		07/05/2023	TMM+2,30%	5 ans	
Emprunt subordonné 'Tunisie Leasing Subordonné 2018'	20 492 000	17/01/2024	10,60%	5 ans	12 976 800
		17/01/2026	11,00%	7 ans avec deux années de grâce	
		17/01/2024	TMM+2,7%	5 ans	
		17/01/2026	TMM+3%	7 ans avec deux années de grâce	
Emprunt Obligataire 2019 - I	25 000 000	28/06/2024	11,40%	5 ans	14 070 000
		28/06/2026	11,70%	7 ans avec deux années de grâce	
		28/06/2024	TMM+2,7%	5 ans	
Emprunt Obligataire 2020 - I	30 000 000	28/05/2025	11,60%	5 ans	18 000 000
Emprunt subordonné 'TLF 2020-Subordonné'	20 000 000	29/01/2026	10,25%	5 ans	16 000 000
Emprunt Obligataire 2021	40 000 000	15/04/2026	9,70%	5 ans	32 000 000
Emprunt subordonné 'TLF 2021-Subordonné'	20 000 000	28/10/2026	9,80%	5 ans	20 000 000
Emprunt Obligataire 2022-1	40 000 000	08/04/2027	9,60%	5 ans	40 000 000
		08/04/2027	TMM+2,75%	5 ans	
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	366 100 700				198 749 360

4.6.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring
- Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2022

En Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2022
BANQUES LOCALES					
Al Baraka Bank 2021	5 000 000	TMM+2,75%	Principal in fine le 16/02/2022	180 jours	0
Attijari Bank 2017	10 000 000	TMM+2%	Trimestrielle	5 ans	0
Attijari Bank 2018	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	1 500 000
Attijari Bank 2019	10 000 000	TMM+3%	Mensuelle	5 ans	4 500 022
Attijari Bank 2020 II	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	7 000 000
Attijari Bank 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	9 666 667
BIAT 2017	20 000 000	TMM + 2,25%	Trimestrielle	5 ans	952 381
BIAT 2020	30 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	21 000 000
BIAT 2021	15 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	13 500 000
BIAT 2022	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	4,33 ans	9 444 444
Amen Bank 2018/1	20 000 000	TMM+2,75%	Mensuelle	4 ans	0
Amen Bank 2019	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	2 500 000
Amen Bank 2020 I	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	6 000 000
Amen Bank 2020 II	13 000 000	TMM+1%	Trimestrielle	3 ans	6 500 000
Amen Bank 2021	7 000 000	TMM+1%	Trimestrielle	3 ans	4 900 000
Amen Bank MT7-FACTO	2 000 000	TMM+2,5%	Semestrielle	3 ans	0
B.H 2017	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	500 000
B.H 2018	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	2 500 000
B.H 2020	9 471 430	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	7 441 840
B.H 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	9 500 000
B.H MT2-FACTO	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	587 394
B.H MT3-FACTO	1 528 570	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	1 245 499
B.T.E MT1-FACTO	5 000 000	TMM+2,50%	Semestrielle	5 ans	589 533
B.T.E MT2-FACTO-2020	2 000 000	TMM+1%	Mensuelle	5 ans	1 472 716
BT 2017	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	0
BT 2019	10 000 000	TMM+2,75%	Mensuelle	5 ans	4 538 110
BT 2021	2 900 000	TMM+2,75%	Mensuelle	2 ans	2 577 776
STB 2018	10 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	2 500 000
STB 2020	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	3 250 000
ATB 2020	10 000 000	TMM+2,25%	Mensuelle	5 ans	5 833 333
ATB-FACTO	4 000 000	TMM+2,250%	Semestrielle	5 ans	2 400 000
CITIBANK	1 900 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 17/08/2022	180 jours	1 900 000
CITIBANK	1 900 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 09/08/2022	174 jours	1 900 000
CITIBANK	1 200 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 27/07/2022	161 jours	1 200 000
CITIBANK	1 800 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 08/11/2022	181 jours	1 800 000
CITIBANK	2 500 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 27/09/2022	139 jours	2 500 000
CITIBANK	1 500 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 19/09/2022	131 jours	1 500 000
CITIBANK	1 800 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 17/11/2022	131 jours	1 800 000
CITIBANK	2 500 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 29/11/2022	131 jours	2 500 000
CITIBANK	100 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 19/09/2022	98 jours	100 000
CITIBANK	100 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 17/11/2022	157 jours	100 000
CITIBANK	1 800 000	TMM+1,50%	Principal in fine le 07/12/2022	177 jours	1 800 000
ABC	6 000 000	TMM+2,8%	Principal in fine le 27/09/2022	90 jours	7 000 000
ABC	6 000 000	TMM+2,8%	Principal in fine le 27/11/2022	180 jours	6 000 000
ABC	6 000 000	TMM+2,8%	Principal in fine le 13/06/2023	360 jours	6 000 000
TOTAL	327 000 000				168 499 716

- Encours des emprunts étrangers contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2022

En Dinars

Emprunt	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2022
BANQUES ETRANGERES					
BEI (Crédit participatif)	1 619 000				154 398
BEI T1	20 634 165	0,958%	Semestrielle jusqu'à 11/01/2022	7,5 ans	0
BEI T2	1 942 996	1,256%	Semestrielle jusqu'à 11/01/2022	7,5 ans	0
BEI 2017-I	26 947 164	0,911%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	23 432 317
BEI 2017-II	3 634 670	1,208%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	3 160 583
BIRD 2012 I	4 916 154	3,90%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2022	10 ans	0
BIRD 2012 II	3 073 291	4,15%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2022	10 ans	0
BIRD 2014	1 510 553	4,740%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2023	10 ans	323 690
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	3 666 666
BIRD 2018	7 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/01/2030	12 ans	6 222 222
BAD 2013 I	4 953 318	4,330%	Semestrielle jusqu'à 15/11/2022	10 ans	353 808
BAD 2013 II	990 753	4,720%	Semestrielle jusqu'à 15/05/2023	10 ans	141 536
BERD 2019	40 326 000	3,960%	Semestrielle jusqu'à 10/07/2024	5 ans	28 804 286
SANAD FUND 2019	31 615 000	3,268%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2024	5 ans	17 563 891
SANAD FUND 2021	13 759 200	2,980%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2026	5 ans	13 759 200
SANAD GGF 2019	18 976 200	3,100%	Semestrielle jusqu'à 15/12/2024	5 ans	10 542 326
PROPARCO 2020	46 983 000	3,550%	Semestrielle jusqu'à 15/02/2025	5 ans	31 322 001
RESPONSABILITY MICRO 2017	19 215 700	3,820%	Semestrielle jusqu'à 23/05/2022	5 ans	0
RESPONSABILITY SICAV LUX 2017	16 470 600	3,691%	Semestrielle jusqu'à 23/05/2022	5 ans	0
DEG 2017	44 340 000	3,310%	Semestrielle jusqu'à 25/12/2022	5 ans	5 542 500
FADES 2018	7 459 748	6,000%	Semestrielle jusqu'à 01/09/2028	10 ans	6 465 114
SYMBIOTICS 2019	31 780 000	4,479%	Semestrielle jusqu'à 17/06/2024	5 ans	14 123 350
BIO 2021	49 410 000	3,800%	Semestrielle jusqu'à 17/02/2025	4 ans	37 057 500
TOTAL	403 557 512				202 635 388

- **Encours des crédits à court terme et lignes d'avance contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2022**

Banques	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée (Jours)
BTE	0		
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	174 jours
CITIBANK	2 000 000	TMM+1.5%	175 jours
CITIBANK	1 500 000	TMM+1.5%	163 jours
CITIBANK	1 500 000	TMM+1.5%	174 jours
CITIBANK	1 500 000	TMM+1.5%	181 jours
CITIBANK	500 000	TMM+1.5%	175 jours
CITIBANK	300 000	TMM+1.5%	101 jours
CITIBANK	300 000	TMM+1.5%	130 jours
CITIBANK	400 000	TMM+1.5%	122 jours
CITIBANK	1 000 000	TMM+1.5%	64 jours
CITIBANK	500 000	TMM+1.5%	130 jours
CITIBANK	500 000	TMM+1.5%	150 jours
CITIBANK	400 000	TMM+1.5%	133 jours
CITIBANK	600 000	TMM+1.5%	84 jours
CITIBANK	1 800 000	TMM+1.5%	182 jours
CITIBANK	800 000	TMM+1.5%	33 jours
CITIBANK	2 500 000	TMM+1.5%	181 jours
UIB	2 500 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	2 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	3 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	2 500 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	2 000 000	TMM+1.5%	365 jours
BTE	5 000 000	TMM+1%	364 jours
TOTAL	38 100 000		

- **Encours des certificats de dépôts émis par Tunisie Leasing et Factoring au 30 juin 2022**

Souscripteur	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée
TUNISIE COURTAGE	1 000 000	7,25%	303 jours
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	1 000 000		

4.6.3 Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire TLF 2022-2

En Dinars

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
SICAV	13	142 000	14 200 000	35,50%
FCP	2	30 000	3 000 000	7,50%
PERSONNES MORALES	0	0	0	0,00%
PERSONNES PHYSIQUES	5	3 000	300 000	0,75%
ASSURANCES	3	25 000	2 500 000	6,25%
BANQUES	1	200 000	20 000 000	50,00%
Total	24	400 000	40 000 000	100%

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
Taux fixe	19	173 500	17 350 000	43,38%
Taux variable	5	226 500	22 650 000	56,63%
Total	24	400 000	40 000 000	100%

4.6.4 Soldes Intermédiaires de Gestion comparés au 30 juin

	PRODUITS				CHARGES				SOLDES		
	30/06/2022	30/06/2021 proforma	31/12/2021		30/06/2022	30/06/2021 proforma	31/12/2021		30/06/2022	30/06/2021 proforma	31/12/2021
Revenus du leasing et du factoring	53 966 612	55 706 281	110 979 851	Charges financières nettes	29 056 329	32 101 931	62 535 789				
Intérêts de retard & intercalaires	1 766 634	2 138 968	3 948 880								
Commissions encourues	-11 098	-43 970	-94 971								
Variation des agios réservés	-496 634	-4 254 739	-4 104 118								
Autres produits d'exploitation	1 605 056	1 344 494	2 906 200								
Produit d'exploitation	56 830 570	54 891 034	113 635 842	Total des charges nettes financières	29 056 329	32 101 931	62 535 789	Marge commerciale (PNB)	27 774 241	22 789 103	51 100 053
Marge commerciale (PNB)	27 774 241	22 789 103	51 100 053	Charges de personnel	9 816 595	9 308 229	17 788 301				
Produits des placements	6 470 536	7 342 368	7 865 334	Autres charges d'exploitation	3 414 332	3 349 016	8 283 617				
Sous Total	34 244 777	30 131 471	58 965 387	Sous Total	13 230 927	12 657 245	26 071 918	Excédent Brut d'exploitation	21 013 850	17 474 226	32 893 469
Excédent Brut d'exploitation	21 013 850	17 474 226	32 893 469	Dotations aux amortissements	1 020 018	1 150 592	2 342 097				
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	7 027 494	8 471 639	13 586 884				
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	810 826	2 142 988	2 213 227				
Reprise sur provisions sur risques				Dotations aux provisions sur risques divers	1 107 041	1 391 326	2 191 993				
Autres produits ordinaires	205 266	187 588	370 124	Autres pertes ordinaires	0	386 593	387 222				
				Impôts sur les sociétés	3 704 973	1 437 718	3 866 586				
Sous Total	21 219 116	17 661 814	33 263 593	Sous Total	13 670 352	14 980 856	24 588 009	Résultat des activités ordinaires	7 548 764	2 680 958	8 675 584
Résultat des activités ordinaires après impôts	7 548 764	2 680 958	8 675 584	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	105 856	123 233	347 247		-105 856	-123 233	-347 247
				Sous Total	105 856	123 233	347 247	Résultat net de l'exercice avant modifications comptables	7 442 908	2 557 725	8 328 337
Effet positif de modification comptable	0	0	0	Effet négatif de modification comptable	0	-3 821 145	-3 821 145				
TOTAL	7 548 764	2 680 958	8 675 584					Résultat net de l'exercice après modifications	7 442 908	-1 263 420	4 507 192

4.6.5 Tableau de mouvement des capitaux propres après affectation

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation de capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2019 avant affectation	54 000 000	27 436 462	10 870 951	-	4 500 000	3 776 843	13 657 184	51 204 778	4 877 608	170 323 826
Affectations approuvées par l'AGO du 26/06/2020					243 880			4 633 728	(4 877 608)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2019								-		-
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(1 550 000)	1 550 000		-
Solde au 31 décembre 2019 après affectation	54 000 000	27 436 462	10 870 951	-	4 743 880	3 776 843	12 107 184	57 388 506	-	170 323 826
Résultat au 31 décembre 2020									6 443 537	6 443 537
Solde au 31 décembre 2020 avant affectation	54 000 000	27 436 462	10 870 951	-	4 743 880	3 776 843	12 107 184	57 388 506	6 443 537	176 767 363
Affectations approuvées par l'AGO du 30/04/2021					656 120			5 787 417	(6 443 537)	-
Réintégration prime d'émission		(1 004 600)						1 004 600		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020								(3 888 000)		(3 888 000)
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(7 825 000)	7 825 000		-
Solde au 31 décembre 2020 après affectation	54 000 000	26 431 862	10 870 951	-	5 400 000	3 776 843	4 282 184	68 117 523	-	172 879 363
Modifications comptables								(3 821 145)		(3 821 145)
Résultat au 31 décembre 2021									8 328 337	8 328 337
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation	54 000 000	26 431 862	10 870 951	-	5 400 000	3 776 843	4 282 184	64 296 378	8 328 337	177 386 555
Affectations approuvées par l'AGO du 26/04/2022							2 200 000	6 128 337	(8 328 337)	-
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021								(5 400 000)		(5 400 000)
Résultat au 30 juin 2022									7 442 908	7 442 908
Solde au 30 juin 2022	54 000 000	21 031 862	10 870 951	-	5 400 000	3 776 843	6 482 184	70 424 715	7 442 908	179 429 463

4.6.6 Évolution des revenus du leasing, du factoring et du résultat d'exploitation au 30/06/2022

(En dinars)

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 *	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
Revenus de leasing et factoring	55 236 612	53 590 510	110 824 613
Produit net	34 244 777	30 131 471	58 965 387
Résultat d'exploitation	11 048 471	4 317 681	12 559 268
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Revenus par action	5,115	4,962	10,262
Produit net par action	3,171	2,790	5,460
Résultat d'exploitation par action	1,023	0,400	1,163

* les chiffres ont été extraits des états financiers proforma arrêtés au 30 juin 2021

4.6.7 Évolution du résultat net au 30/06/2022

(En dinars)

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 *	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
Bénéfice avant impôt (1)	11 253 737	4 118 676	12 542 170
Bénéfice net d'impôt avant modifications comptables (2)	7 442 908	2 557 725	8 328 337
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions (3)	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(3)	1,042	0,381	1,161
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(3)	0,689	0,237	0,771
Bénéfice avant impôt/capital social	20,84%	7,63%	23,23%
Bénéfice net d'impôt/capital social	13,78%	4,74%	15,42%

* les chiffres tiennent compte des états financiers proforma arrêtés au 30 juin 2021

4.6.8 Évolution de la marge brute d'autofinancement au 30/06/2022

(En dinars)

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 *	Période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
Bénéfice net d'impôt avant modifications comptables (1)	7 442 908	2 557 725	8 328 337
Dotations aux amortissements (2)	1 020 018	1 150 592	2 342 097
Dotations nettes aux provisions (3)	8 945 361	12 005 953	17 992 104
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	17 408 287	15 714 270	28 662 538

* les chiffres tiennent compte des états financiers proforma arrêtés au 30 juin 2021

4.6.9 Indicateurs de gestion et ratios du Leasing

En milliers de Dinars

Indicateurs de Gestion	30/06/2022	30/06/2021 *	31/12/2021
Résultat net avant modifications comptables (1)	7 443	2 558	8 328
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	803 848	828 316	849 081
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	849 520	893 589	853 367
Fonds propres (avant résultat net avant modifications comptables) (3)	172 031	172 879	172 879
Capitaux propres avant affectation	179 474	171 616	177 387
Créances sur la clientèle	699 374	768 699	727 032
Créances classées (4)	107 003	116 883	111 314
Produits réservés (5)	13 730	14 864	13 233
Total Provisions (6)	72 512	63 762	66 188
Emprunts et ressources spéciales (7)	626 782	653 946	668 102
Charges financières	29 056	32 102	62 536
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (8)	14 251	13 808	28 414
Produit net (9)	34 245	30 131	58 965
Total brut des créances (10)	803 893	864 371	824 663
Total bilan (11)	989 226	1 012 016	1 025 562
Intérêts de crédit bail	47 663	50 422	99 802
Dettes envers la clientèle	20 406	20 777	18 918
Charges de personnel	9 817	9 308	17 788
Portefeuille titre commercial	44 244	207	62 725
Portefeuille d'investissement	60 231	59 410	59 324
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	20,25%	19,35%	20,26%
Taux de créances classées (4)/(2) **	12,60%	13,08%	13,05%
Ratio de couverture des créances classées (5+6)/(4) ***	80,58%	67,27%	71,33%
Créances classées/ (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement)	13,31%	14,11%	13,11%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT ****	19,02%	17,73%	19,28%
Ratios de structure			
Total Capitaux propres après résultat/Total bilan	18,14%	16,96%	17,30%
Emprunts & Ressources spéciales/ Total bilan	63,36%	64,62%	65,14%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	70,70%	75,96%	70,89%
(Emprunts et Ressources spéciales + dettes envers la clientèle)/Créances sur la clientèle	92,54%	87,77%	94,50%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	28,67%	30,89%	30,17%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	19,91%	17,43%	34,11%
Coefficient d'exploitation (8)/(9)	41,61%	45,83%	48,19%
Ratios de rentabilité			
ROE (1)/(3)	4,33%	1,48%	4,82%
ROA (1)/(11)	0,75%	0,25%	0,81%
Résultat net / Produit net	21,73%	8,49%	14,12%
Intérêts de crédit bail / créances sur la clientèle	6,82%	6,56%	13,73%
Produit net / total bilan	3,46%	2,98%	5,75%

* Les chiffres tiennent compte des états financiers proforma arrêtés au 30/06/2021

** Il s'agit du rapport entre les créances classées (sans tenir compte des avances et acomptes reçus) et le total des engagements du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus)

*** Ce ratio tient compte des créances classées avant avances et acomptes reçus

**** Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.6.10 Indicateurs de gestion et ratios du Factoring

En milliers de Dinars

INDICATEURS	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation
Volume des factures achetées	208 162	194 556	404 488	6,99%
Volume des factures financées	154 631	156 016	320 430	-0,89%
Total des Engagements Courants (a)	118 020	107 874	103 940	9,41%
Total des Engagements Classés (b)	8 246	5 580	5 341	47,78%
Total des Engagements (c)=a+b	126 267	113 454	109 281	11,29%
Ratio des engagements classés (d)=(b)/(c)	6,53%	4,92%	4,89%	
Commissions d'affacturage	2 365	2 224	4 556	6,33%
Commissions de financement	5 588	5 064	10 297	10,34%
Autres commissions	117,505	134,232	273,823	-12,46%

4.7 Comportement boursier de l'action Tunisie Leasing et Factoring

La Bourse de Tunis a connu une embellie en 2022 grâce à la bonne tenue des valeurs bancaires qui ont profité de l'amélioration des fondamentaux conjuguée à une politique de distribution généreuse. Le secteur, qui représente plus de 40% de la capitalisation flottante du marché, a donné un nouveau souffle à l'ensemble du marché, conduisant à une performance annuelle du Tunindex de 15,10%.

Toutefois, le marché des actions sur la cote a continué à souffrir d'un manque de liquidité comme reflété par un volume quotidien moyen (y compris le marché des blocs) de 6,1 MDT en 2022 contre 6,3 MDT en 2021.

L'action Tunisie Leasing et Factoring s'est appréciée de 9,4% sur l'année 2022, clôturant la période à 9,400 dinars.

Le titre a mobilisé des capitaux à hauteur de 2,0 MDT sur l'année 2022 contre 1,85 MDT une année auparavant.

Contrat de régulation : En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14/11/1994, l'AGO de la société TUNISIE LEASING ET FACTORING tenue le 07/06/2001 a approuvé la proposition du conseil d'administration relative à la mise en place d'un programme de régulation afin de réguler le cours et réduire sa fluctuation excessive. Le rachat ne concernerait que 10% du capital de la société TUNISIE LEASING ET FACTORING. Ce programme a débuté le 19/09/2001. Depuis cette date, 5 999 actions ont été rachetées dans le cadre de ce programme puis 6 416 actions ont été cédées (5 999 + 417 actions gratuites) le 23/10/2002. L'AGO du 10/06/2004 a renouvelé son autorisation de rachat par la société de ses propres actions. Aucune opération n'a été réalisée dans le cadre de cette nouvelle autorisation.

Indicateurs boursiers :

Date d'introduction à la cote : 16 mars 1992

Cours d'introduction : 17,850 DT

Capitalisation boursière (au 31/12/2021) : 97,74 MDT

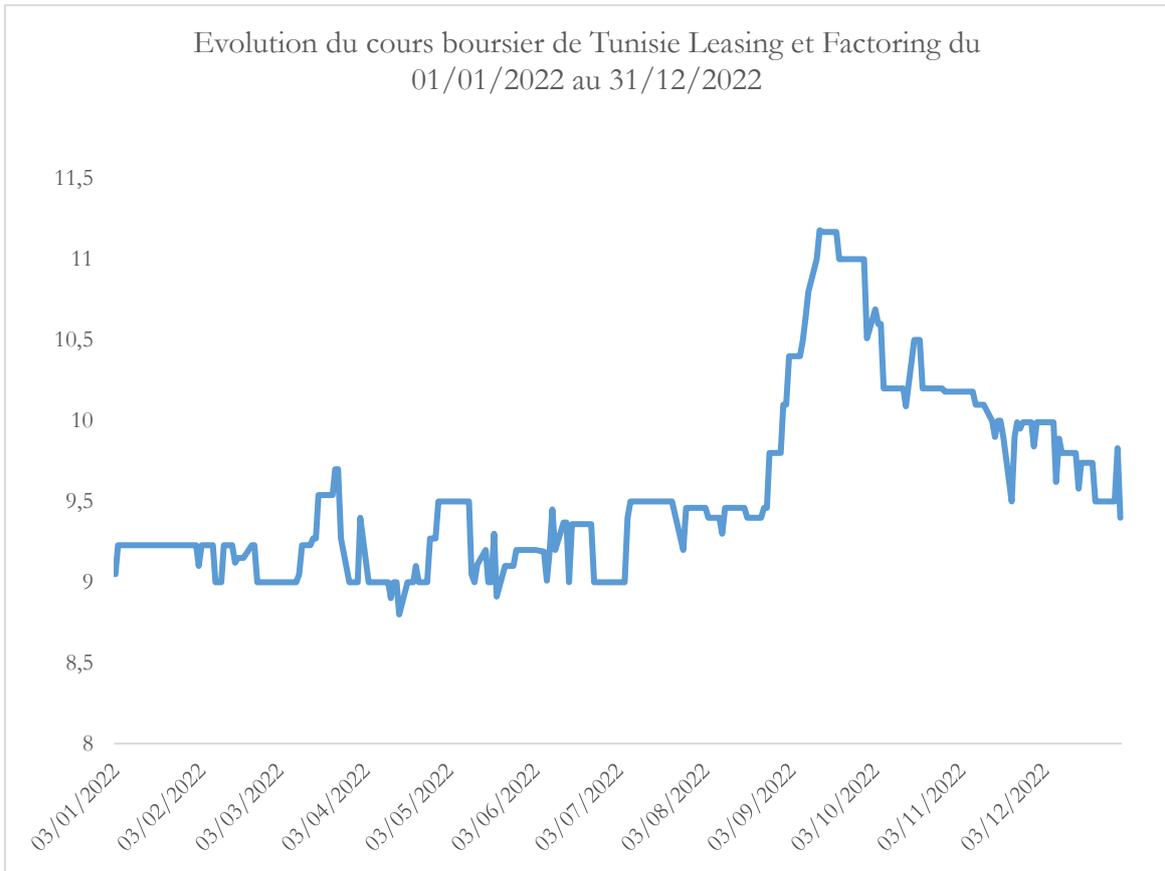
Capitalisation boursière (au 31/12/2022) : 101,52 MDT

Cours le plus haut depuis le début de l'année 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 : 11,180 DT

Cours le plus bas depuis le début de l'année 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 : 8,800 DT

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Bénéfice par action (en dinars)	-	0,771	0,597	0,452
Dividende par action (en dinars)	-	0,5	0,36	-
Date de détachement	-	11/05/2022	18/05/2021	-
Nombre de titres admis	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Nombre de titres traités	205 753	180 788	501 814	281 964
Taux de rotation*	1,91%	1,67%	4,65%	2,61%
Cours fin de période (en dinars)	9,4	9,05	10,29	8,4
Capitalisation en fin de période (en millions de dinars)	101,52	97,74	111,13	90,72
Dividend yield (%) (dividende / cours fin de période)	5,32%	5,52%	3,50%	-
PER (X) (Cours fin de période / Bénéfice par action)	6,82	11,74	17,24	18,6

* Calculé sur la base du nombre d'actions en circulation à la fin de la période.



Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Évolution récente et orientation

6.1.1. Évolution récente

L'activité du leasing a connu une légère croissance en 2022, aussi bien pour les approbations que les mises en force.

Les approbations ont progressé de 6,46% en 2022 pour atteindre 428 333 milliers de dinars. Les mises en force ont évolué de 3,53% sur la même période pour s'établir à 341 314 milliers de dinars.

Les encours financiers du leasing se sont élevés à 708 062 milliers de dinars au 31 décembre 2022, soit une baisse de 6,04% par rapport à 2021.

En parallèle, l'activité du factoring a connu une forte reprise avec les encours de financement du factoring progressant de 40,97% sur la même période, pour atteindre 123 959 milliers de dinars.

Les revenus du leasing et du factoring ont augmenté de 1,77% en 2022, atteignant 115 742 milliers de dinars.

Le produit net a progressé de 14,15% à 67 312 milliers de dinars au 31 décembre 2022.

Malgré un contexte macro-économique difficile marqué par la hausse du taux directeur à trois reprises en 2022 (+ 175 points de base), l'activité de leasing a été plus résiliente avec un portefeuille de meilleure qualité. Le ratio des engagements classés leasing s'est alors établi à 11,73% au 31 décembre 2022 contre 12,95% au 31 décembre 2021. Quant au factoring, le ratio des engagements classés s'est nettement amélioré, passant de 4,89% au 31 décembre 2021 à 3,46% au 31 décembre 2022.

6.1.2. Analyse des performances réalisées au 31/12/2022 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2022

La confrontation des réalisations au 31/12/2022 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2022 telles que publiées au niveau du document de référence «Tunisie Leasing et Factoring 2022» fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En milliers de Dinars

	Indicateurs d'activité au 31/12/2022	Prévisions année 2022	Pourcentage de réalisation
Mises en force	341 314	352 000	96,96%
Produit Net de Leasing et d'affacturage	67 312	65 894	102,15%
Ressources d'emprunt	597 921	650 864	91,87%
Capitaux propres (avant résultat de l'exercice)	172 100	171 987	100,07%
Volume des factures achetées	462 433	432 798	106,85%
Total revenus d'affacturage	18 279	16 767	109,02%